



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



BIBLIOTHÈQUE
DE L'ÉCOLE ET DU FOYER

EUGÈNE ARDANT & C^{IE}
ÉDITEURS

44 70 89

447089

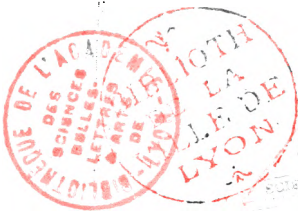
JEANNE DARC,

—

GRAND IN8°. — 2^m SÉRIE.

Cet ouvrage a mérité à l'Auteur une lettre très-élogieuse de Monseigneur Dupanloup, évêque d'Orléans, et une médaille d'honneur de la Société d'encouragement au bien.

Propriété des Editeurs.



JEANNE D'ARC.



On la vit planter hardiment son étendard en s'écriant :
Tout est vôtre ! (P. 62.)

5^e g. in-8^o.

447089

JEANNE DARCY

Catalogué AUTEURS
Catalogué MATIÈRES

LIBÉRATRICE DE LA FRANCE

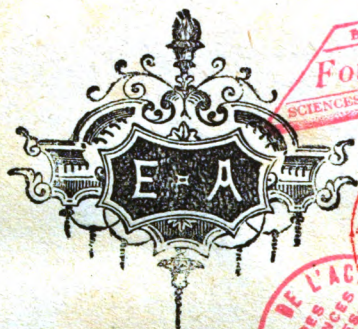
VIERGE ET MARTYRE

1410-1431.

PAR

ARMAND DE SOLIGNAC.

(A DE L. P.)



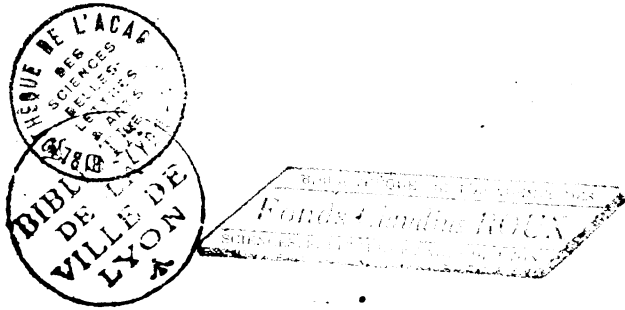
BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE DES
Fonds Claudius ROUX
SCIENCES, B.-LETTRES ET ARTS DE LYON

BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE DES
SCIENCES, B.-LETTRES
& ARTS DE
LYON - LYON - LYON

LIMOGES

EUGÈNE ARDANT ET C^{ie}, ÉDITEURS.

1875



AVANT-PROPOS.

Du Guesclin savait qu'il n'y a rien de plus Français en France que les femmes, lorsqu'il disait : « il n'y a pas une fileuse qui ne file une quenouille pour ma rançon. » Au milieu des malheurs récents de la patrie, chacun de nous a pu admirer la foi patriotique et l'héroïque abnégation qui animaient nos mères et nos sœurs, quand la France envahie nous appelait à sa défense : Mais jamais, à aucune époque de nos annales le saint amour de la patrie ne produisit une personnification plus brillante, plus pure, et plus universellement admirée que celle de Jeanne, la vierge de Vaucouleurs. Aussi chacun de nous s'est-il levé pour applaudir lorsque pour réchauffer dans nos

âmes le courage attiédi, et la foi défaillante un saint évêque conçut la pensée de poursuivre en cour de Rome la canonisation de la LIBÉRATRICE DE LA FRANCE.

Guerre, sainteté, deux mots contradictoires en apparence ; il semble que la sainteté soit tout l'opposé de la guerre, qu'elle soit plutôt l'amour et la paix. Cependant quelle vie de religieuse enfermée dans son couvent, offre à un plus haut point que celle de Jeanne Darc, ce qui peut émouvoir le cœur, frapper l'imagination, inspirer l'amour du bien, développer la confiance en Dieu, et faire naître un généreux enthousiasme. Rien n'y manque de ce qui remue l'âme dans son fond le plus intime, rien de ce qui la touche par tous les points. La gloire du martyr en a été le couronnement et l'épreuve de la purification suprême a empêché qu'il ne restât sur cette sainte figure une ombre douteuse parmi les rayons. Pour la postérité comme pour ses contemporains, Jeanne est restée, elle restera éternellement dans la mémoire des hommes, la PUCELLE D'ORLÉANS.

Evvaud, le 9 février 1875.

A. DE SOLIGNAC.



CHAPITRE PREMIER

LA FRANCE ENVAHIE.

Nous avons vu l'ennemi chez nous, parcourir nos provinces, bombarder nos villes, incendier nos villages, piller nos maisons, détruire nos récoltes et profaner nos églises; nous avons vu nos fils inonder de leur sang l'herbe des champs de bataille, nous avons entendu les cris de nos femmes insultées; nos entrailles ont été émues des larmes des vieillards expirant dans nos villes fermées faute d'un morceau de pain; le froid, la faim, le fer, et par-

dessus tout, la honte de nos défaites multipliées, ont courbé vers le tombeau les fronts les plus hautains, et rempli d'amertume les cœurs les moins généreux; mais ces désastres légendaires, dont toute l'Europe s'est émue, ne sont rien cependant en comparaison de l'état misérable où la France était tombée, à la fin de la *Guerre de cent ans*, à cette époque infortunée où le pauvre roi fou, Charles VI, étant mort, Paris et les trois quarts de nos provinces proclamaient pour souverain Henri d'Angleterre, tandis que l'héritier légitime du trône, retiré dans un petit village du Berry (1) réunissait à peine pour lui prêter le serment d'usage, quelques pauvres gentilshommes échappés au désastre d'Azincourt, et quelques capitaines de routiers dont les compagnons mouraient de faim.

Depuis la conquête de la Grande-Bretagne, par Guillaume le Conquérant, les rois d'Angleterre avaient un pied chez nous, comme ducs de Normandie. A l'époque funeste du divorce d'Eléonore d'Aquitaine, épouse du roi Louis VII, et de son mariage avec l'héritier de la couronne d'Angleterre, de nouvelles prétentions s'élevèrent au sujet de ce que la jeune

A Mehun-sur-Yèvre, près de Bourges, et non pas à Espally-en-Valay, dans le château de la famille de Polignac, comme l'ont répété presque tous les historiens. (Voir pour les preuves, *Hist. de Jacques Cœur*, par M. Pierre Clément.)

souveraine possédait dans nos provinces de l'ouest, du chef de son père. Dès lors les Plantagenets, rois eux-mêmes d'une contrée riche et puissante, ne purent se résoudre à fléchir le genou comme ducs de Normandie et de Guyenne devant leur suzerain le roi de France. Ce fut l'origine de la Guerre qui épuisa les deux royaumes, et dévora pendant un siècle, trois générations de héros.

La lutte préparée par de longues rancunes éclata en 1336, entre les rois Philippe VI de France, et Edouard III d'Angleterre. Dès le commencement, plusieurs coups de fortune, plus rudes les uns que les autres, montrèrent combien il en coûterait à la France pour chasser l'ennemi de son territoire.

Le 24 juin 1460, dans une rencontre des deux flottes à l'embouchure de l'Escaut, près de la petite ville de l'*Ecluse*, les Anglais ayant su prendre l'avantage du soleil et du vent, ruinèrent la marine française dans un combat qui dura six heures, et nous coûta trente mille hommes avec la perte de tous nos vaisseaux.

Cinq ans plus tard, le 26 août 1546, à la sanglante journée de *Crécy*, en Picardie, la témérité et l'indiscipline, firent vaincre l'armée française, composée de cent mille soldats, par une troupe anglaise sept fois moins forte, et conduisirent à la mort la plus vigoureuse noblesse du royaume. Onze princes,

douze cents chevaliers, et trente mille hommes restèrent sur la place ; quatre-vingt bannières tombèrent aux mains des Anglais, et le roi Philippe qui, le matin se croyait sûr de la victoire, après avoir combattu lui-même avec courage, et eu un cheval tué sous lui, fut obligé le soir de s'enfuir honteusement accompagné seulement de six barons. — A la suite de cette déroute, le siège fut mis devant Calais qui succomba après une défense héroïque.

Dix années ne s'étaient pas écoulées depuis la fatale journée de Crécy, que deux armées nouvelles commandées l'une par le *Prince Noir*, Edouard d'Angleterre, et l'autre par le roi Jean, se rencontraient de nouveau le 19 septembre 1356, dans les plaines de *Maupertuis*, près Poitiers, et se livraient une de ces batailles légendaires qui ruinent pour longtemps les nations. Le roi de France, entouré de ses quatre fils, commandait les plus fières et les plus belles troupes qu'on ait jamais vues, soixante mille chevaux et une multitude infinie d'hommes de pied. Le prince Anglais au contraire, n'avait que des bataillons peu nombreux et affaiblis par la famine. Il offrait la paix ; on la refusa, se croyant certain de la victoire. Mais le danger et l'exemple du chef ayant électrisé les Anglais, changèrent ce jour de ruine en un jour de victoire, la plus éclatante que jamais une poignée d'hommes bien conduits ait remportée sur une masse mal dirigée. Toute la noblesse de France

tomba parmi les morts, ou fut emmenée en captivité. Le roi lui-même fut pris et conduit prisonnier à Londres par son heureux rival.

La France épuisée eut infailliblement succombé en ce moment, si sur le trône resté vide, les pairs du royaume n'eussent fait asseoir le sage Charles V, qui, avec l'aide de son connétable Du Guesclin, surnommé *l'Épée de la France*, pansa les plaies de son peuple, et déjoua les projets belliqueux du redoutable Edouard.

Mais il était à peine éteint, qu'une suprême rencontre entre les forces des deux nations eut lieu près du village d'*Azincourt*, en Artois, le 25 octobre 1415. L'armée française était commandée par le connétable d'Albret et les Anglais avaient à leur tête Henri V d'Angleterre. Les nôtres étaient de beaucoup supérieurs en nombre, mais leur ardeur inconsidérée les engagea dans un terrain mouvant et boueux, où leurs chevaux et leurs piétons s'enfonçaient sans pouvoir agir. Il en résulta une cohue désordonnée, dont les Anglais rangés en bon ordre, eurent facilement raison. Le connétable, le duc d'Alençon, le duc de Brabant, le comte de Nevers, trois princes de Bar et huit mille nobles y périrent. Plusieurs princes du sang, entre autres le jeune duc d'Orléans et le duc de Bourbon y furent pris. Les conséquences de ce désastre furent incalculables pour la France et pour la féodalité dont elle précipita la ruine.

Cependant ce n'était pas encore là le plus grand mal dont notre malheureux pays eut à souffrir. La France avait à sa tête, un roi fou, Charles VI, et une reine dissolue, Isabelle de Bavière, et l'histoire de ce règne qui fut long, n'est qu'un enchaînement de calamités et de crimes. « C'est, dit un des panégyristes de la Pucelle, une triste histoire, mais pleine d'enseignements, parce qu'elle montre jusqu'où la dépravation peut conduire un peuple, lorsque chacun, ne suivant plus que ses mauvais instincts, foule aux pieds toutes les lois divines et humaines. Depuis le commencement du règne, deux partis se disputaient le pouvoir. C'étaient, d'un côté Philippe le hardi, le puissant duc de Bourgogne, distingué par la générosité de ses sentiments et sa magnificence; de l'autre, le duc d'Orléans, célèbre par sa courtoisie et la légèreté de ses mœurs. Celui-ci en sa qualité de frère du roi régnant, voulait avoir la prééminence sur le Bourguignon, qui n'était que l'oncle de Charles VI. Les autres grands du royaume se joignirent à ces deux chefs ambitieux. Tout devint Armagnac, (Orléans) ou Bourguignon, et ce futile prétexte servait d'excuse aux plus grandes exactions, aux plus infâmes tyrannies. La corruption, la misère et la détresse du peuple allèrent croissant avec la dissolution générale. On enlevait au pauvre jusqu'à la paille de sa misérable couche, et au lieu d'employer à la défense du pays l'argent si durement extorqué, on le dépensait en fêtes désordonnées, on le

prodiguait à une foule indigne de favoris et de partisans. (1)

A la mort de Philippe de Bourgogne, son fils Jean-sans-Peur qui lui succéda, franchit toutes limites, et un jour, par son ordre, le duc d'Orléans fut assassiné dans une rue de Paris. C'était le 23 novembre 1407, huit ans avant la bataille d'Azincourt.

Ce meurtre en appelait un autre. La terreur inspirée par Jean-sans-Terre, et les malheurs de la patrie, le différèrent de quelques années, mais ne purent le détourner. Le 10 septembre 1419, le duc de Bourgogne fut assassiné à son tour sur le pont de Montereau où il s'était rendu sous prétexte de conférence pour faire cesser les hostilités. Quoique le chef de la maison d'Orléans fut alors prisonnier en Angleterre, ses partisans n'avaient pas oublié la vengeance.

Pendant que les Français se déchiraient ainsi les uns les autres, les Anglais avançaient toujours. Il vint un moment où Isabelle de Bavière, gagnée par eux, accepta et fit signer par le malheureux Charles VI le traité de Troyes, (21 mai 1420) qui assurait au roi d'Angleterre Henri V, le gouvernement de la France pendant la vie de Charles VI, et la couronne

(1) Guido Görres : *Jeanne-d'Arc* p. 55 passim.

après la mort de ce prince. Le 2 juin suivant, un mariage conclu par le souverain Anglais avec Catherine, fille de Charles VI, et la déshérence prononcée contre le Dauphin Charles VII, confirmaient par les liens du sang les termes du traité de Troyes. Enfin, dans le courant de la même année, l'entrée solennelle du roi d'Angleterre à Paris, et la ratification du traité de Troyes par les États généraux, semblaient ne laisser aucun doute sur l'asservissement prochain du royaume.

Ceci se passait deux ans avant la mort de Charles VI. Lorsqu'il rendit son âme à Dieu, le roi d'Angleterre venait lui-même de mourir. C'est alors que l'on vit les Parisiens reconnaître roi Henri d'Angleterre, et les provinces du centre acclament le Dauphin légitime Charles VII, alors âgé des 22 ans.

Le prince étranger, qu'on proclamait ainsi audacieusement roi de France, n'était, il est vrai qu'un enfant de dix-huit mois, mais à la tête de son conseil de régence, se trouvait un des plus habiles politiques du temps, le duc de Gloucester ses troupes bien approvisionnées et disciplinées autant qu'il était possible pour l'époque, occupaient toutes les villes du Nord, presque toutes les côtes de l'Océan, une grande partie du Midi, au moins les deux tiers de la France, et Paris sa capitale. Il avait pour généraux des hommes d'un courage et d'un mérite éprouvés. Talbot, Suffolk, Warwick, Fastoff ; pour alliés, le puissant duc de Bourgogne Philippe

le Bon, fils de Jean-sans-Peur, le duc de Bretagne, l'empereur d'Allemagne ; pour trophées, les drapeaux de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt, et pour stimuler l'orgueil des siens, cette gloire de secouer le joug de vasselage sous lequel depuis si longtemps ils se sentaient humiliés.

Quant à l'héritage des Valois, il se trouvait réduit aux provinces du Berry, du Poitou, du Maine, de l'Orléanais, de la Touraine, de l'Auvergne, du Lyonnais et du Languedoc, avec la Lorraine et l'Anjou pour alliés ; encore, ces contrées étaient-elles couvertes de sang et de ruines par une guerre interminable. Presque toute la noblesse avait péri dans les grandes batailles qui avaient signalé les désastres des trois derniers règnes. Le pillage avait fait de ces campagnes florissantes un désert, de ces villes peuplées une ruine, de ces belles moissons des broussailles, un cimetière de ces jardins, de ces palais des tombeaux.

Le Dauphin, né en 1402, était âgé de 21 ans, sa jeunesse avait été fort négligée. Elevé entre un père atteint d'aliénation mentale, et une mère dissolue, au milieu des factions et au bruit des sanglantes querelles des Armagnacs et des Bourguignons, il n'avait reçu qu'une instruction médiocre et les principes d'une morale très relâchée.

C'était un jeune homme d'une physionomie gracieuse et ouverte. d'une taille moyenne, avec une

figure un peu maigre et légèrement pâlie. Quoiqu'il fut peu lettré, il parlait bien et savait se faire aimer, mais il était méfiant par nature ; son courage était fort douteux, et il n'était pas irréprochable dans ses mœurs.

Sa cour n'était que celle d'un prétendant, mais on y comptait des hommes qui méritèrent à leur prince le nom de *Bien servi*, et qui surent, chose assez rare, faire de Charles VII un grand roi malgré lui. C'étaient, à cette époque, Tanneguy, Duchatel, Dunois le bâtard d'Orléans, le maréchal de Boussac, le maréchal de Rays, l'amiral de Culant, les capitaines de routiers, la Hire, Xaintrailles, Rodrigue de Villandrado, Guillaume d'Albret, les frères Bureau créateurs de l'artillerie, Barbazan, Severac, Lafayette, les frères de Chabannes, auxquels il faut joindre les courtisans avides, le sire de Giac, Georges de la Trémoille, le sire de Beaulieu, Jean Dauvet, Guillaume Cousinot, etc. (1).

Exilé de la cour, par sa mère, le Dauphin vivait depuis quelques années retiré dans sa province du Berry, et fort ignoré ; résidant tantôt à Bourges, dans le palais restauré du duc Jean, tantôt à Mehun-sur-Yèvre, où il possédait un château dont on voit encore les ruines ; parfois à Poitiers, la ville savante où s'était retirée, sous la présidence de Jouvenal des

(1) A. de la Porte : *Le roi de Bourges*. p. 14.

Ursins, la fraction du parlement de Paris restée fidèle au bon droit.

Après sa proclamation (octobre 1422), Charles VII, ne changea guère sa manière de vivre. Sa nature indolente laissait aux autres le soin de reconquérir sa couronne ; seulement il se maria.

Son union avec Marie d'Anjou, fille de Louis III, roi de Naples et duc d'Anjou, et d'Yolande d'Aragon, alliée à la maison de Lorraine, lui donna dès 1423 un héritier qui devait être Louis XI. — Mais les premières batailles livrées au général anglais Bedford, lieutenant de Henri VI, furent des revers pour les partisans du Dauphin.

En juillet 1423, les Anglo-Bourguignons remportèrent une première victoire sur les troupes royales près de la petite ville de Cravant-sur-Yonne, dans l'Auxerrois.

En 1424, les Anglais après avoir pris le Crotoy et Ivry, battirent de nouveau les troupes royales et les Ecossais à la solde de Charles VII, sous les murs de Verneuil, dans la Perche.

En 1425 et 1426, ils firent la conquête du Maine, malgré le secours du comte de Richemont, frère du duc de Bretagne qui, ayant quitté l'alliance anglaise vint offrir ses services au roi et reçut de lui l'épée de connétable. Les petits avantages qu'il remporta dans le Gatinais, en Bretagne et en Normandie ne pouvaient changer la face de la fortune. Il fut plus

Jeanne Darc.

2

utile au Dauphin, en le débarrassant violemment de quelques indignes favoris, et en le réconciliant avec son frère le duc de Bretagne.

L'année 1428 s'ouvrit sous des auspices encore plus défavorables que les précédentes. Le comte de Salisbury débarqua à Calais avec une armée de troupes fraîches, et annonça la résolution formelle de poursuivre à outrance le prétendant. Il se mit aussitôt en devoir de parcourir tous les pays situés entre la Seine et la Loire, et comme personne ne s'opposait à son passage, ce fut une marche triomphale. Dans l'espace d'un mois, il enleva Rambouillet, Noyon, Janville, Beaugency, enfin le 8 octobre 1428, il parut devant Orléans, dont la prise devait garantir pour toujours à l'Angleterre la possession de Paris, et mettre le sceau à sa réputation militaire. C'est alors que parut Jeanne Darc.



CHAPITRE DEUXIEME.

L'ENFANCE DE JEANNE.

Vers 1410, la partie des marches de Lorraine et de Champagne que la Meuse arrose, quoique souvent envahie par les Bourguignons, dans les luttes du vassal contre son suzerain, obéissaient encore au roi de France.

C'est une contrée calme, riante et féconde, entrecoupée de vallées et de montagnes, de forêts et de prairies, de moissons, de jardins et de vignobles. Les eaux naissantes de la rivière, baignent en passant de vieux châteaux, des chapelles paisibles, et de charmants villages. Les habitants sont des types de loyauté.

Tel est l'aspect de Domremy, petit hameau de la

paroisse de Greux, entre Neufchâteau et Vaucouleurs, où naquit Jeanne Darc. (1) Son père Jacques Darc était un paysan. Il avait épousé, Isabelle ou Zabillet Romée, et en eut cinq enfants dont Jeanne était la troisième. La maison où la libératrice de la France vit le jour, existe encore; c'est une humble chaumière, comme il convenait au logis d'une pauvre famille en ces temps de calamités. En un mot, comme le dit avec beaucoup de sens, dans son langage gaulois, l'un des plus anciens historiens de la *Pucelle*. « C'étaient de fort gens de bien, craignant et aimant Dieu, mais qui avaient peu de moyens, et vivaient d'un peu de labourage et de bestial qu'ils nourrissaient. »

Le fils aîné avait été nommé Jacquemin, le second Pierre, le troisième Jean. La sœur plus jeune que Jeanne, avait nom Catherine (2). Tandis que les garçons allaient avec le père travailler aux champs ou garder les bêtes, la mère tenait sa fille aînée près d'elle, l'occupant à coudre, à filer et à faire le ménage. « Mais dit l'interrogatoire, elle n'allait point garder les brebis ou autres bêtes, ou si elle le fit dans son jeune âge, n'en a pas la mémoire. » Elle n'ap-

(1) Nous écrivons Darc avec les historiens modernes. Voir pour la justification de cette orthographe : *Recherches sur la famille et le nom de Jeanne Darc*, par Vallet de Vinville.

(2) Vallet de Vinville : *Recherches sur la famille de Jeanne Darc*.

prit ni à lire ni à écrire, mais elle sut tout ce que savait sa mère des devoirs de la religion.

Jeanne était née avec un cœur tendre, et une intelligence dirigée vers les choses divines. Elevée au sein d'une famille chrétienne, elle y trouva l'heureuse union des préceptes et des exemples propres à développer les sentiments dont elle avait reçu de la nature les germes précieux. Elle les manifesta dès ses premières années. Son assiduité aux cérémonies de l'église, le recueillement avec lequel elle y assistait dans un âge si tendre, le bonheur dont elle paraissait jouir quand elle se livrait à la prière, et les soins qu'elle prenait pour éviter les distractions lui avaient donné une réputation de sainteté qui déjà s'était répandue parmi ses compagnes (1).

Nous avons sur ce sujet un touchant témoignage, celui de son amie d'enfance, de son amie de cœur, Haumette, plus jeune de trois ou quatre ans. « Que de fois, dit-elle, j'ai été chez son père et couché avec elle. C'était une bien bonne fille, simple et douce, qui allait volontière aux offices et aux saints lieux. Elle filait, faisait le ménage, comme font les autres filles... Elle se confessait souvent. Elle rougissait quand on lui disait qu'elle était trop dévote, qu'elle allait trop à l'église. » Un laboureur appelé

(1) De Halda : *Examen de l'histoire de Jeanne Darc.*

aussi en témoignage ajoute « qu'elle soignait les malades, et distribuait aux pauvres tout ce qu'elle pouvait. « Je le sais bien, dit-il, j'étais enfant alors, et c'est elle qui m'a soigné. » (1)

Tous les contemporains de sa vie témoignent également que son caractère réfléchi la portait à fuir les jeux et les danses bruyantes. Il y avait sur une colline que l'on apercevait de la maison de son père, un bois, appelé le *Bois Chenu* et à l'orée du bois, une fontaine à l'ombre d'un vieux hêtre que l'on nommait l'*Arbre des Fées*. Cet endroit avait probablement été un lieu de culte du temps des païens. La religion chrétienne avait élevé à notre Dame un petit oratoire dans le voisinage, et chaque année, au dimanche de *Lactare*, le curé y faisait une procession, suivie de réjouissances publiques. Les enfants chantaient et dansaient autour de l'arbre et le couronnaient de fleurs, après quoi le seigneur du château leur distribuait du pain et du vin. Jeanne célébrait ce jour avec les autres enfants, mais selon le rapport des témoins, elle ne dansait pas, et les fleurs qu'elle tressait en couronnes étaient pour la chapelle abandonnée de notre Dame, où elle aimait à se retirer pour prier, et où peut-être elle eut ses premières inspirations. (2)

(1) Quicherat : *Procès de révision de Jeanne d'Arc*.

(2) Cette chapelle a été réparée depuis la Révolution, par les soins de

Tout le monde à Domremy connaissait la charité et la piété de Jeanne. « Ils voyaient bien que c'était la meilleure fille du village, mais ce qu'ils ignoraient, dit un de nos historiens, c'est qu'en elle la vie d'en haut absorba toujours l'autre, et en supprima le développement vulgaire. Elle eut d'âme et de corps ce don divin de rester enfant. Elle grandit, devint forte et belle, mais elle ignora toujours les misères physiques de la femme. Elle lui furent épargnées au profit de la pensée, et de l'inspiration religieuse. Née sous les murs de l'église, bercée du son des cloches, et nourrie de légendes, elle fut une légende elle-même, rapide et pure, de la naissance à la mort. »

La vie était rude en ce temps là pour le pauvre habitant des pays de frontières. Lorsqu'il ensemencait son champ, le paysan ignorait qui en ramasserait la récolte, et chaque soir en se couchant, il pouvait se demander s'il ne serait pas éveillé au milieu de la nuit, par le tocsin, le pillage ou l'incendie.

Quelqu'éloigné que fut Domremy des grandes routes, et des villes du royaume, les bruyantes rumeurs de la guerre à cette époque retentissaient néanmoins dans sa tranquille vallée. En pouvait-il

M. Sincère son propriétaire, et classée au nombre des monuments de l'Etat. Il y a lieu de penser que la vierge en bois qu'on y voit est la même à laquelle Jeanne adressait ses hommages.

être autrement avec un roi fou et une reine qui s'était faite la complice des plus implacables ennemis de l'Etat. La partie du pays qui n'était pas envahie par les Anglais était elle-même divisée par la lutte de la maison d'Orléans et de la maison de Bourgogne. Il n'y avait personne qui ne fut Armagnacs et Bourguignons. Les habitants de Domremy étaient fortement attachés à la famille royale de France; un village voisin, au contraire tenait pour le parti du duc allié de l'Angleterre, et telle était l'exaspération dont cette terrible guerre civile avait rempli les esprits, que les enfants des deux villages suçaient la haine avec le lait maternel. Le soir après le travail, ils s'attaquaient mutuellement et guerroyaient entre eux. « Jeanne destinée à conduire un jour les plus braves chevaliers de France sur les champs de bataille, se souvenait d'avoir vu plus d'une fois ceux de son village revenir de la lutte sanglants et meurtris (1). »

Le soir au coin du foyer domestique, quelque moine errant ou quelque soldat écloppé, racontait les malheurs de la France, et les progrès continuels des Anglais dans leurs conquêtes. Les détails sur la bataille d'Azincourt, et sur le siège de Rouen faisaient frémir toutes les poitrines, et monter le rouge au visage.

(1) Guido Gœrrés : *Jeanne d'Arc d'après les chroniques*.

Aux récits des voyageurs succédaient par fois de poignantes réalités. Il y eut un moment, ou le flot des armées ennemies, vint refluer jusqu'à Domremy. Les parents de Jeanne furent obligés de s'enfuir. Ils se réfugièrent avec leurs troupeaux à Neufchâteau, et furent reçus dans une auberge tenue par une femme nommée Larousse : mais ils n'y restèrent que quelques jours. Dès que la peur des brigands fut apaisée, la famille revint et retrouva le village saccagé, la maison dévastée et le village en ruines.

La jeune fille apprit ainsi ce que c'est que la guerre. « Elle comprit cet état anti-chrétien, elle eut horreur de ce règne du diable. Elle se demanda si Dieu permettrait cela toujours, s'il ne mettrait pas un terme à ces misères, s'il n'enverrait pas un libérateur, comme il avait fait si souvent pour Israël. Elle savait que plus d'une femme avait sauvé le peuple de Dieu, que dès le commencement il avait été dit que la femme écraserait le serpent. Elle avait pu voir au portail des églises, sainte Marguerite, avec saint Michel foulant aux pieds le dragon. Si comme tout le monde le disait, la perte du royaume était l'œuvre d'une femme, d'une mère dénaturée, le salut pouvait bien venir d'une fille. C'est justement ce qu'annonçait une prophétie de Merlin ; cette prophétie enrichie, modifiée, selon les provinces était devenue toute Lorraine dans le pays de Jeanne Darc. C'était une *Pucelle* des mar-

ches de Lorraine qui devait sauver le royaume (1). »

Un jour d'été, vers l'heure de midi, Jeanne étant au jardin de son père, tout proche de l'église, elle vit de ce côté une vive lumière, et entendit une voix qui lui dit : Jeanne, sois bonne et sage enfant ; va souvent à l'église, et Dieu te soutiendra. La fillette eut peur, elle reconnut cependant dans l'apparition, l'archange saint Michel, autour duquel étaient plusieurs autres anges.

Une autre fois ce furent sainte Catherine et sainte Marguerite qui lui apparurent. Elles lui ordonnèrent d'aller trouver le sire de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs, lequel la repousserait plusieurs fois mais finirait par lui donner des gens pour la conduire dans l'intérieur de la France auprès de Charles VII, après quoi elle ferait lever le siège d'Orléans. Jeanne leur répondit qu'elle n'était qu'une pauvre fille qui ne savait ni chevaucher ni conduire la guerre. Les saintes répliquèrent qu'elle devait porter hardiment sa bannière, que Dieu l'assisterait, et qu'elle aiderait son roi à recouvrer, malgré ses ennemis, *tout son royaume*. « Va en toute confiance, ajoutèrent-elles, quand tu seras devant le roi, il se fera un beau signe pour qu'il croie en ta mission, et te fasse bon accueil (2). »

(1) Michelet : *Histoire de France*, t. V.

(2) Quicherat : *Procès de Jeanne d'Arc. — Dépositions de Jeanne*.

Dès ce jour, la jeune fille jura à Dieu, dans le secret de son âme, de rester une vierge pure de corps et d'esprit, si cela lui était agréable, et les voix lui promirent en retour de la conduire dans le paradis. (1).

A partir de ce moment, il s'établit entre l'humble vierge et les saintes du ciel un commerce de relations fréquentes. Elles venaient souvent sans que Jeanne les appelât, et quand elles tardaient à paraître, la jeune fille priait le Seigneur de les lui envoyer. Les apparitions avaient lieu de préférence dans la forêt, Jeanne voyait leur visage, leur tête couronnée, et les reconnaissait au son de leur voix douce et attendrissante.

Lorsque la vision avait disparu, la pauvre fille baisait la place où les saintes s'étaient reposées, elle leur faisait brûler des cierges, elle tressait des couronnes pour leurs statues, mais elle n'en demeurait pas moins préoccupée et soucieuse. Les voix lui commandaient de quitter sa mère, sa douce maison, pour aller se mêler aux soldats; le devoir, le respect de la famille lui commandait de rester. Un jour à une demi ouverture, son père rude et honnête paysan l'arrêta court en jurant que si sa fille allait avec des gens de guerre il la noierait

(1) Quicherat : *Procès de Jeanne d'Arc. — Dépositions de Jeanne.*

de sa propre main. Les deux autorités paternelle et céleste, commandaient des choses contraires.

Fallait-il donc qu'elle désobéit à son père, à sa mère qu'elle aimait tant, qu'elle quittât pour un monde inconnu, pour une vie de hasards ce petit jardin sous l'ombre de l'église, ou elle n'entendait que les cloches, et où les oiseaux mangeaient dans sa main. Car telle était l'attrait de douceur qui entourait la jeune sainte, que les animaux et les oiseaux du ciel venaient à elle comme jadis aux Pères du désert, dans la confiance de la paix de Dieu (1).

Plusieurs années se passèrent ainsi : les voix devenaient de plus en plus pressantes, Jeanne atteignait ses dix-huit ans, et son secret était d'un poids d'autant plus lourd, qu'elle sentait s'accroître chaque jour d'avantage la résistance de sa famille. On essaya de la marier. « Un jeune homme du village prétendit qu'étant petite, elle lui avait promis mariage ; et, comme elle le niait, il la fit assigner devant le juge ecclésiastique de Toul. On espérait qu'elle n'oserait se défendre, qu'elle se laisserait plutôt condamner, mais au grand étonnement de tout le monde elle alla à Toul, elle parut en justice, elle parla, elle qui s'était toujours tue.

« Pour échapper à l'autorité de sa famille, il

(1) *Journal d'un bourgeois de Paris.*

fallait qu'elle trouvât dans sa famille même quelqu'un qui la crut : c'était le plus difficile. » Au défaut de son père, elle convertit à sa mission son oncle Laxart. Il la prit avec lui, comme pour soigner sa femme en couche.

» Elle obtint de lui qu'il irait demander l'appui du sire de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs. L'homme de guerre reçut assez mal le paysan, et lui dit qu'il n'y avait rien à faire si non de ramener sa nièce chez son père après l'avoir « bien souffletée (1). »

C'était là une réponse peu consolante ; mais Jeanne ne se rebuta pas. Elle déclara à son oncle qu'elle voulait aller elle-même trouver le capitaine, et que rien au monde ne l'empêcherait de partir. Le bon Laxart se décida à l'accompagner, mais pour ne pas causer de nouveaux chagrins à sa famille ils ne passèrent point par Domremy, et se mirent en route, sans qu'elle dit adieu à sa mère, ni à sa bonne amie Haumette.

Elle arriva donc dans cette ville de Vaucouleurs avec ses gros habits rouges de paysanne (2), et alla se loger, avec son oncle, chez la femme d'un charron qui la prit en amitié. C'était le jour de l'Ascension de l'année 1428.

(1) Michelet : *Hist. de France*. t. V p. 58, *passim*.

(2) Quicherat : *Procès de Jeanne d'Arc*.

Les premières démarches faites pour obtenir une audience du gouverneur restèrent sans succès. Il n'avait point, disait-il, le temps d'écouter une aventure. Cependant, comme Jeanne refusait de retourner à son village et passait sa journée à prier dans l'église, le capitaine lassé de son importunité, consentit enfin à lui ouvrir sa porte.

Jeanne n'hésita pas à lui dire qu'elle venait de la part de son Seigneur, Dieu, pour qu'il mandat au Dauphin, de ne pas désespérer, et d'éviter de livrer aucune bataille aux Anglais, car le Seigneur ne tarderait pas à lui envoyer secours, que malgré ses ennemis il serait fait roi, et qu'elle même le mènerait sacrer à Reims.

Ces paroles ne touchèrent point l'officier, il soupçonna qu'il y avait là quelque diablerie, et consulta le curé. Celui-ci partagea sans doute sa manière de voir, car il vint avec le capitaine dans la maison du charron. Dès que Jeanne vit entrer le prêtre solennellement revêtu de son étole, elle s'agenouilla. Le curé avant qu'elle y prit garde commença l'exorcisme en disant selon la formule : « si tu es diable retire toi, si tu es de Dieu viens à moi. » Jeanne s'approcha en se traînant sur les genoux, et répéta ce qu'elle avait dit au sire de Baudricourt, mais sans plus de succès que la première fois. Il paraît cependant que le gouverneur se décida à en écrire au roi.

Près de sept mois se passèrent ainsi. Dans la

maison de son hôtesse, Jeanne s'occupait à filer et à prier, elle fréquentait les sacrements, assistait aux basses messes, dit une déposition, et aussi aux messes solennelles, et restait encore longtemps à l'église après le service divin, à genoux devant l'image de la sainte Vierge. Elle avait tantôt la tête inclinée et comme plongée dans une profonde méditation, tantôt le visage et les yeux tournés vers la mère du Sauveur, avec l'expression de l'amour et de la confiance. Mais l'idée de partir lui brûlait l'âme comme du feu. Le temps, disait son hôtesse, lui paraissait long comme à une femme qui attend sa délivrance.

Un jour, elle entreprit de se mettre en route pour Chinon où residait la cour de France, sans aucune escorte que son oncle Laxart. Mais elle n'eut pas marché deux jours qu'elle comprit l'imprudence d'une pareille entreprise à travers un pays ravagé par la guerre, et revint sur ses pas.

Cependant l'opinion publique commençait à s'é-mouvoir, et le peuple était dans l'admiration. De toutes parts on venait la voir. Un gentilhomme lui dit pour l'éprouver : « Eh bien ! ma mie, il faut donc que le roi soit chassé et que nous devenions anglais. » — Elle répondit, pleine de tristesse : « J'ai été trouver le capitaine afin qu'il me conduisit ou me fit conduire auprès du Dauphin, mais il ne s'inquiète ni de moi, ni de mes paroles, et pourtant

il faut que je sois auprès du roi avant la mi-carême, dussé-je pour m'y rendre user mes jambes jusqu'au genoux, car personne au monde, ni rois, ni ducs ne peuvent reprendre le royaume de France ; il n'y a pour lui de secours que moi-même, quoique j'aimasse mieux rester à filer près de ma pauvre mère ; car ce n'est pas là mon ouvrage ; mais il faut que j'aïlle et que je le fasse, parce que mon Seigneur le veut. » — « Et quel est votre Seigneur ? » — C'est Dieu ! » Le gentilhomme fut touché. Il prit la main de Jeanne dans la sienne, et lui jura de la conduire au roi sous la garde de Dieu. C'était Jean de Novelompont que nous retrouverons tout à l'heure.

A quelques jours de là, le duc de Lorraine attaqué d'une maladie contre laquelle avait échoué l'art des médecins, envoya chercher la jeune visionnaire en la priant de lui donner ses avis. Elle se rendit à la prière du duc, mais elle lui déclara qu'elle n'avait aucune révélation sur sa maladie. Néanmoins elle ajouta que s'il voulait recouvrer sa santé, il devait abandonner sa vie déréglée, se concilier avec Dieu et reprendre en honneur dans son palais, sa vertueuse épouse qu'il avait repoussée. Le duc peu satisfait du conseil, la fit reconduire à Vaucouleurs sans écouter les paroles de Jeanne touchant sa mission inspirée. (1).

(1) Dom Calmet : *Preuves de la Chronique de Lorraine.*

Une autorisation de Charles VII arriva enfin. Un dernier revers de ses troupes le décidait à essayer de tous les moyens, et Baudricourt fit annoncer à la *Pucelle* qu'elle pouvait se mettre en route.

Aussitôt les habitants de Vaucouleurs s'unirent pour lui procurer un cheval et des vêtements d'homme, précaution indispensable pour traverser des provinces infectées de maraudeurs et de routiers. Le gouverneur y joignit une escorte composée du chevalier Jean de Novelompont, plus connu sous le nom de Jean de Metz, avec son serviteur Jean de Bonnecourt, l'écuyer Bertrand de Poulengy avec Julien, son valet, Colet de Vienne, messager du roi, un archer du nom de Richard, et Pierre Darc, le plus jeune des frères de la *Pucelle*. Il lui mit en main une épée, et prit congé d'elle en disant : « adviene que pourra ; » mais les gens de Vaucouleurs plus enthousiastes que leur capitaine, se pressaient autour d'elle pour lui faire leurs adieux et leurs souhaits.

« Tous s'émerveillaient de voir une jeune fille entreprendre dans la mauvaise saison, ce long et périlleux voyage de cent cinquante lieues, à travers des forêts et des fleuves, quand toutes les routes étaient occupées par les soldats anglais ou bourguignons, et par les brigands et les pillards. » Comment pouvez-vous partir ainsi, lui disaient-ils ; tout le pays est sillonné de gens de guerre. — Je ne crains pas les gens de guerre répondait-elle d'une

Jeanne Darc.

3

voix ferme : s'ils me barrent le chemin, j'ai pour moi mon Dieu qui m'ouvrira un passage jusqu'à monseigneur le Dauphin. C'est pour cela que je suis née(1).

Elle partit donc, pleine de confiance dans l'avenir, car ses voix lui avaient dit : marche hardiment dans la voie que le ciel t'ouvre. » C'était le dimanche 23 février 1425. Onze jours après, elle arrivait à Chinon.

Au milieu des événements inattendus qui forment le tissu de la vie de Jeanne Darc, ce n'est pas un des moindres que ce voyage extraordinaire d'une jeune fille de dix-huit ans, entre sept hommes d'armes, traversant sans encombre quatre provinces dont les routes étaient sillonnées de gens de guerre; passant une partie du jour à se cacher; la nuit à galoper par les chemins les moins frayés, et ne choisissant pour gîte que des fermes isolées, ou de misérables auberges. Il y avait là, ou jamais, de quoi faire trembler une fille. Celle-ci ne s'en émut pas. Elle était justement trop pure pour rien craindre, et malgré sa beauté, il y avait autour d'elle, pour ceux-mêmes qui la voyaient de plus près, une barrière de religion et de crainte. De Metz et de Poulengy la tenaient pour inspirée, les autres la croyaient d'abord sorcière, et la reconnurent ensuite pour une sainte.

Le voyage se fit par Auxerre et Gien, en taver-

(1) Quicherat. *Procès de Jeanne d'Arc : dépositions.* — G. Gorrès : *Vie de Jeanne d'Arc.*

sant la Champagne, la Bourgogne, le Nivernais et le Berry. Tant qu'il dura, elle ne cessa d'édifier ses compagnons par sa conduite et de les encourager par sa confiance. A chaque ville, elle aurait voulu s'arrêter pour entendre la messe. Ses compagnons s'y opposaient par motif de prudence... « Ne craignez rien leur disait-elle, Dieu me fait ma route. » Cependant elle se soumettait sans murmures à l'expérience de ses guides.

Le onzième jour, la petite troupe arriva à Fierbois, qui n'est éloigné que de six lieues de Chinon, où le roi tenait sa cour. Il y avait en ce lieu, sous l'invocation de sainte Catherine, un pèlerinage très fréquenté. Jeanne, certaine désormais d'arriver au terme de son voyage se livra toute entière à l'ardente piété de son cœur, et non sans trembler, fit écrire au roi pour lui demander une audience.

Il va sans dire que la réputation de la jeune fille l'avait précédée à la cour : mais c'est une tendance inhérente à la nature humaine, de se méfier de ce qui vient de loin avec l'éclat du merveilleux. Cette fille de Lorraine qui arrivait de son village en promettant des victoires insensées, pouvait bien, au lieu d'une thaumaturge n'être qu'une vile intrigante. Chacun des courtisans selon sa nature, se rangeait à l'une ou à l'autre de ces opinions.

Entre les avis divers, Charles hésitait. Il sentait tout ce qu'il y aurait de ridicule et de coupable à

mettre à la tête de son armée, et en faire marcher de pair avec ses plus illustres généraux une aventure visionnaire et exaltée. Il reconnaissait d'autre part, que Dieu choisit qui bon lui plait, pour accomplir les œuvres de sa miséricorde, et que les instruments les plus vulgaires deviennent terribles entre ses mains.

Avec une sagesse qu'on est forcé d'admirer dans un prince, jusques-là si frivole, il commença par faire appeler les deux gentilshommes qui accompagnaient Jeanne depuis son départ de Vaucouleurs et les interrogea devant son conseil. D'après leurs réponses, il fut décidé qu'avant de présenter Jeanne au roi, elle serait encore examinée par les prélats de la cour. En attendant, on lui assigna pour demeure le château de Coudray, voisin du palais, sous la surveillance du sire de Gaucourt, grand maître de la maison du roi.

Depuis son départ du toit paternel, la pauvre fille était accoutumée à rencontrer des obstacles. Elle se résigna, et passa en prières les deux journées qui suivirent. Un page que l'on avait mis à son service, déclara plus tard que pendant ce temps, il l'avait vue presque constamment à genoux et en larmes.

On décida enfin que le roi la recevrait ; mais où l'on voit bien les sourdes jalousies qu'elle inspirait déjà, c'est que dans l'esprit de ceux qui l'avaient organisée, cette réception même était un piège.

« C'était le soir, cinquante torches éclairaient la salle; nombre de seigneurs et de dames, plus de trois cents chevaliers étaient réunis autour du roi. Chacun était curieux de voir la sorcière ou l'inspirée. »

Jeanne avait dix-huit ans; la taille et l'habit d'un héros, la candeur d'une vierge et la beauté du génie. Ses cheveux très-abondants étaient rejetés en arrière, et tombaient avec grâce autour de son cou jusqu'aux épaules. Elle avait le front large, les sourcils forts, les yeux grands et fendus, le regard tantôt vif et tantôt mélancolique; le nez droit, la bouche petite, les lèvres fines et vermeilles (1).

Elle se présenta modestement devant toute cette foule, « comme une pauvre petite bergerette. » Mais, marchant droit au roi, qui pourtant ne se faisait remarquer entre ses courtisans que par la simplicité de son costume, elle se mit à genoux à ses pieds, et lui dit d'une voix mélodieuse : « Dieu vous donne bonne vie, gentil Dauphin. » — « Ce n'est pas moi qui suis le roi, » répond Charles, curieux d'éprouver la vertu mystérieuse qui l'inspire; et du doigt il désigne un seigneur couvert d'habits splendides. « Eh! mon Dieu, gentil Dauphin répond Jeanne, c'est bien vous et non autre. » Alors le roi l'ayant ques-

(1) A. Renzy : *Jeanne Darc*, p. 24.

tionnée sur son nom et ses projets : — « Je m'appelle Jeanne la *Pucelle*, répondit-elle, et je suis envoyée de Dieu ici, pour vous porter secours, à vous, gentil sire, et à votre royaume. Le roi des cieux vous mande par moi, que vous serez sacré et couronné dans la ville de Reims, et vous serez lieutenant du roi des cieux qui est roi de France. »

Le roi la prit alors à part, et après un moment d'entretien, il changea de visage, disent les chroniqueurs ; ainsi s'accomplissait ce qu'avaient annoncé les voix, qu'il se ferait un beau signe, afin que le roi crut à la mission de l'héroïne. Il parait que ce signe fut la révélation d'une prière que Charles VII avait fait en secret à Dieu, un jour qu'il doutait de la légitimité de sa naissance. Après quoi Jeanne ajouta : « Je vous dis de la part de messire (Dieu) que vous êtes vrai héritier de France, et fils du roi (1). »

A partir de ce moment, le roi était convaincu, mais il fallait convaincre également la susceptibilité des courtisans, et la juste méfiance des gens d'église. Charles jugea qu'il était prudent de soumettre la chose à une docte assemblée de prélats et de jurisconsultes : Et comme le parlement et l'université de Paris s'étaient réfugiés à Poitiers, il fut décidé que

(1) Sala: *Exemples de hardiesse*. M. de la B. I. N. 180.

la jeune inspirée serait conduite dans cette ville pour être soumise à des épreuves définitives. Le roi lui-même voulut s'y rendre avec sa cour, pour suivre de près les conclusions.

Chemin faisant, Jeanne s'effrayait des nouveaux embarras qu'elle allait rencontrer de la part des savants : « je sais bien que j'aurai beaucoup à faire à Poitiers où on me mène, » disait-elle. Puis raffermie par la prière : — « allons, de par Dieu; ajoutait-elle, messire m'aidera. »

On montrait encore, au siècle dernier, rue saint Etienne, le logis, ou descendit la *Pucelle*. Il était habité par la famille d'un avocat au parlement, nommé Jean Rabuteau à la femme de qui elle fut confié. C'est dans cette maison que les docteurs assemblés sous la présidence du chancelier de France, archevêque de Reims, vinrent l'interroger.

Elle leur raconta avec une simplicité pleine de grandeur, les apparitions et les paroles des anges. Un dominicain lui fit cette objection : — « Tu dis que Dieu veut délivrer le peuple de France ; si telle est sa volonté, il n'a pas besoin de gens d'armes : » — Elle répondit simplement : « les gens d'armes batailleront et Dieu donnera la victoire. » — Un autre professeur de théologie et « bien aigre homme, » dit la chronique, lui demanda avec un accent Limousin : « quelle langue parlait la voix céleste ? » — Meilleure que la votre, répondit Jeanne. — « Dieu

ne veut pas, ajouta le docteur en colère, que l'on ajoute foi à tes paroles, à moins que tu ne montres un signe. » — Elle répondit : « Je ne suis pas venue à Poitiers pour faire des miracles : mon signe sera de faire lever le siège d'Orléans. Qu'on me donne des hommes d'armes, peu ou beaucoup et j'irai. »

Finalement la conclusion des docteurs fut « qu'ils ne voyaient, savaient et connaissaient en Jeanne, aucune chose fors seulement ce qui peut être en une bonne chrétienne, et vraie catholique, et que pour telle la tenaient ; en conséquence ils estimaient qu'on devait tenir ses réponses pour des inspirations divines (1). »

Cependant d'après l'avis de l'évêque d'Embrun, le roi voulut encore la soumettre à une dernière et décisive épreuve. Dans l'opinion de ce temps, le démon ne pouvait contracter un pacte avec une vierge. Si donc, Jeanne était trouvée telle, tout soupçon de magie et de sortilège s'évanouissait ; aucun scrupule ne devait plus empêcher de la croire. Charles VII la remit entre les mains de la reine de Sicile, sa belle-mère, qui assistée des dames de Gaucourt et de Fiennes, fut chargée de la visiter, et de vérifier sa virginité. Ces sortes d'examens, nous dit Frois-

(1) Quicherat : *Procès de Jeanne d'Arc* : dep. de Jean d'Aulon.

sard étaient moins inusitées alors qu'aujourd'hui. La reine de Sicile et les deux dames qui l'assistaient déclarèrent au roi que Jeanne était « une vraie et entière *Pucelle*, » alors toute hésitation fut levée.

On se doute bien qu'il n'avait pas été besoin de tous ces témoignages pour que la grande voix populaire se prononçât. Dans la ville, tout le monde était pour l'inspirée. Les femmes, demoiselles et bourgeoises, briguaient l'honneur de la voir, de lui parler, d'entendre un mot de sa bouche. Les hommes mêmes y allaient. Ces vieux docteurs endurcis s'y laissaient mener, et quand ils l'avaient entendue, ils pleuraient, tout comme les femmes et disaient : « cette fille est envoyée de Dieu (1). »

Les deux reines ne furent point les dernières à partager l'enthousiasme général. La pieuse Marie d'Anjou s'était aperçue, dès l'entrevue de Chinon de l'impression que Jeanne avait produite sur l'esprit du roi, et elle s'était empressée de lui faire fête, car dans cette jeune fille inspirée, il lui semblait voir l'ange destiné à retirer Charles VII de l'apathie ou il croupissait depuis tantôt huit ans, tandis que l'ennemi dévorait son pauvre peuple, et envahissait ses États.

Il paraît certain d'après le témoignage de J. Bou-

(1) *Chronique de la Pucelle*, Edition Buchon.

chet, auteur des *Annales d'Aquitaine*, que ce fut de Poitiers que Jeanne partit pour aller accomplir sa céleste mission. Il n'y avait pas de temps à perdre, Orléans criait au secours, Dunois enfermé dans la ville envoyait messagers sur messagers.

Le roi conféra à Jeanne le titre et l'autorité d'un général d'armée, avec un conseil chargé de conduire les affaires de la guerre sous ses ordres, et composé du duc d'Alençon prince du sang, des maréchaux de Rays, de Saint-Sevère, de l'amiral de Culant, du chef de bande La Hire, etc.

On l'équipa comme il convenait à son rang. Elle eut d'abord, comme écuyer un brave chevalier d'âge mur, nommé Jean d'Aulon « qui était au comte de Dunois, et le plus honnête homme qu'il y eut parmi ses gens. » On y ajouta un page, deux héraults d'armes, un maître d'hôtel, deux valets et un aumônier du nom de Jean Pasquerel pris parmi les frères ermites de saint Augustin. Son frère Pierre Darc, le chevalier Jean de Metz, et l'écuyer Bertrand de Poulengy étaient de sa suite : une armure de fer à sa taille avait été commandée à Tours.

Les dames de la reine lui brodèrent selon son désir un étendard, sur lequel on voyait dans un fond blanc semé de fleurs de lys, une figure du Sauveur tenant un globe avec ces mots : *Jhésus, Maria*. Quant à l'épée qui devait ceindre ses reins, il fallut la chercher d'après la révélation de ses célestes visions, dans le sanctuaire de sainte Cathe-

rine de Fierbois, ou elle gisait enterrée près de l'autel. On la reconnut aux cinq croix dont elle était marquée.

Tout étant prêt, elle se mit en route au milieu des acclamations de la ville entière. « Et vraiment dit un contemporain, c'était merveille de la voir, armée tout en blanc, sauf la tête, montée sur un grand coursier noir, l'épée de sainte Catherine au côté, une petite hache d'une main, et son étendard mystérieux de l'autre. » On était aux premiers jours de la semaine de la Passion (avril 1429).



CHAPITRE TROISIEME

LA PUCELLE AUX ARMÉES.

Le siège d'Orléans durait depuis le 8 octobre 1428. L'armée ennemie qui n'était que de dix à douze mille hommes, semblait peu nombreuse pour envelopper la ville et barrer la Loire, mais c'étaient les meilleurs soldats que les Anglais eussent en France, et ils suppléaient à leur petit nombre par des travaux prodigieux.

Orléans méritait ces grands efforts. C'était une place de premier ordre. La ville située sur la rive droite de la Loire était entourée d'une muraille de deux à quatre mètres d'épaisseur et de vingt pieds de haut, soutenue par trente tours, entre les quelles

s'ouvraient un petit nombre de portes. Un seul pont conduisait sur la rive gauche de la rivière, en passant pardessus la petite île Bellecroix. La tête de ce pont était défendue par un fort très important appelé

To urnelle. Dans la place bien approvisionnée on comptait peu de garnison, mais des chefs distingués tels que Dunois, Xaintraille, don Coaraze etc. Les bourgeois, de leur côté montraient un zèle extraordinaire. Sans hésiter, ils mirent le feu à leur magnifique faubourg qui comptait je ne sais combien de couvents et d'églises, parce qu'il aurait pu servir de poste aux Anglais : ils se taxèrent, ils fondirent des canons, et sans exceptions se portèrent aux remparts.

Le travail que les ennemis entreprirent pour entourer la ville ne mérite pas une moindre attention. Ils formèrent tout autour une série de forts ou de *bastilles*, qui dominaient tous les mouvements des assiégés. Chacune d'elles était commandée par un des premiers lords d'Angleterre, Suffolk, Talbot, Glasdale (Glacidas) et Salisbury, le chef de l'expédition ; chaque bastille était munie de canons, pour vomir incessamment des boulets et des pierres sur la ville. D'autres bastilles plus éloignées, célaient les places du voisinage, Montargis, le Puiset, Beaugency, Meung, dont les assiégeants s'étaient préalablement assurés, et qui étaient devenues des places anglaises.

Toute la France avait les yeux sur les opérations

de ce siège. Il était clair qu'Orléans une fois tombé, les Anglais avanceraient librement en Touraine, en Poitou, en Berry, en Bourbonnais, et qu'après avoir ruiné le nord ils ruineraient le midi.

Du 21 octobre 1428, au 12 février de l'année suivante, le siège se poursuivit avec des succès variés : sorties, fausses attaques, combats, duels même. Le fort du Pont fut un jour emporté par les Anglais : sans se décourager les assiégés firent sauter deux arches, et construisirent une nouvelle tête sur la petite île Bellecroix. Peu après, comme le général en chef Salisbury visitait ses bastilles, Glacidas lui montrant Orléans du haut d'une tour lui disait : « Mylord, voyez votre ville. » Il regarda, mais ne vit rien ; « un boulet lui ferma l'œil et lui emporta une partie de la tête. » Ce fut Suffolk qui lui succéda.

Celui-ci divisa son armée en deux corps dont l'un fut placé sous le commandement de Glacidas près de la *Bastille du Pont* et le second sur la rive opposée pour enserrer la ville des trois autres côtés. Un retranchement élevé sur une des îles de la Loire permettait aux deux camps de communiquer à toute heure. De cette manière la ville fut entourée par terre et par eau, si bien qu'il devint presque impossible de la ravitailler.

Le siège se poursuivait avec une égale animosité de part et d'autre, et chaque nuit c'étaient de nouveaux assauts, de nouvelles rencontres, de nou-

veaux faits d'armes, au milieu du bruit continuel de la mitraille, lorsque l'enthousiasme et la joyeuse humeur des Orléanais furent mis à une rude épreuve, par l'issue funeste du coup de main qui est connu dans l'histoire sous le nom de *Journée des harengs*.

Dunois impatient de rester enfermé dans la ville, avait été informé qu'un gros convoi de vivres et de munitions arrivait de Paris aux assiégeants, sous la conduite de sir Falstoff. Il y en avait trois cent charrettes. « Troupes, charrettes, tout le convoi venait à la file, en désordre ; rien n'était plus facile que de les couper et de les détruire. Plein de l'espoir d'y réussir, le bâtard d'Orléans sortit avec quinze cents hommes qui devaient être rejoint en routé par un petit secours annoncé de Blois sous les ordres du comte de Clermont. Mais les Anglais prevenus à temps se fortifièrent ; le secours n'arriva pas, et les choses tournèrent de façon qu'après un combat meurtrier, il fallut rentrer dans la ville sans le convoi sur lequel on comptait déjà. Les Orléanais toujours satiriques l'appelèrent la *bataille des harengs* parce que les boulets avaient crevé les barils des provisions de carême, et la plaine était jonchée de poissons salés plus que de morts. »

Cela se passait le 12 février 1429, pendant que Jeanne Darc était à Vaucouleurs à solliciter sans l'obtenir du sire de Baudricourt, la permission de venir secourir le roi.

Lorsque les habitants d'Orléans, virent rentrer à la nuit, honteuse et décimée, la petite troupe qu'ils n'attendaient que chargée de butin, un découragement involontaire s'insinua dans les esprits, et les plus résolus commencèrent à envisager la situation sous son aspect le moins rassurant. Quelques-uns même, faut-il le dire de ceux dont on était en droit d'attendre le bon exemple, profitèrent du premier prétexte pour sortir de la place. Dans cette perplexité les citoyens au contraire surent élever leur esprit à la hauteur des circonstances, et trouver dans leur patriotisme ce courage des héros qui grandit avec le danger. A l'exemple de Dunois qui défendait avec autant d'adresse que de vaillance l'apanage de sa maison, ils s'exaltaient non seulement pour leurs murailles et leurs familles, mais ils sentaient et se plaisaient à répéter « que le sort de la France était entre leurs mains. »

Dès le commencement de mars, deux chevaliers qui avaient assisté à la réception de la *Pucelle* à Chinon vinrent en porter la nouvelle aux assiégés, et leur communiquer les promesses de la jeune inspirée. Les Orléanais étaient trop directement intéressés dans la question pour ne pas partager l'espérance générale. Il y eut dans leur cœur comme dans toutes les provinces du centre un renouveau de patriotisme, correspondant avec le retour du printemps et le réveil de la nature.

Cependant les Anglais resserraient tous les jours les

lignes de leur circonvallation, et la famine devenait imminente dans la ville assiégée. On vit alors un touchant spectacle et qui honore la nature humaine. Au milieu des plus horribles misères, les provinces voisines s'oublèrent elles mêmes pour secourir la ville fidèle. On fut touché de cette belle réistance, on se souvint que les Anglais retenaient loin de sa ville le duc Charles d'Orléans prisonnier. Ce prince, ce poète fils d'un homme assassiné et voué lui-même pour toute sa vie à un dur exil, fallait-il encore lui laisser enlever ses apanages ? Les voisines les plus proches, Angers, Tours et Bourges envoyèrent des vivres ; Poitiers et La Rochelle, de l'argent ; d'autres levèrent des soldats.

Enfin, on apprit que victorieuse de tous les obstacles, Jeanne Darc venait d'être mise par le roi à la tête d'une petite armée, et qu'elle marchait au secours des assiégés.

Le 25 avril elle était à Blois ; le 27 elle en repartait à la tête de douze mille hommes, avec un convoi de vivres qu'elle se faisait fort d'introduire dans la place.

Avec la naïvete de son âge et de sa croyance, le nouveau général avant de tirer l'épée contre les Anglais, crut devoir leur adresser au nom de Dieu, une sommation de quitter la France, dont le texte nous a été conservé :

« Jhésus, Maria. — Roy d'Angleterre et vous duc
Jeanne Darc.

de Bedford qui vous dites régent du royaume de France, vous Guillaume de la Pole ; vous Suffolk ; Jean sire de Talbot, et vous Thomas, seigneur d'Escalle, qui vous dites lieutenant du dit Bedford, faites raison au roi du ciel, rendez à la *Pucelle* qui est envoyée de par Dieu, le roi du ciel, les clefs de toutes les villes que vous avez prises et violées en France. Elle est ici venue de par Dieu pour réclamer le sang royal ; elle est toute prête de faire la paix, si vous lui voulez faire raison, par ainsi que voulez vider le royaume de France, amender les dommages que y avez faits, et rendre les deniers qu'avez reçus tout le temps que l'avez tenu. Et entre vous, archers, compagnons de guerre, gentilhommes et autres qui êtes devant la ville d'Orléans, allez vous-en en votre pays ; si ainsi ne le faites, attendez les nouvelles de la *Pucelle*, qui vous ira voir brièvement, à vos bien grands dommages.

« Roy d'Angleterre, se ainsi ne le faites, je suis chef de la guerre, et vous assure qu'en bien que je trouverai vos gens en France, je les combattrai, et les chasserai, et les ferai aller hors, veulent ou non ; et s'ils ne veulent obéir, je les ferai tous occire. Je suis ici envoyée de par Dieu, le roy du ciel, pour les combattre et pour les mettre hors de toute France ; et s'ils veulent obéir, je les prendrai à Merci. Et n'ayez point opinion d'y demeurer plus, car vous ne tiendrez point le royaume de France de Dieu le roy du ciel, fils de la Vierge Marie.

Ainsi le tiendra Charles, le vrai héritier; car Dieu le roy du ciel le vent, et lui est révélé par la *Pucelle*, que bien brief il entrera à Paris en bonne et belle compagnie. Et si ne voulez croire les nouvelles de par Dieu et de par la *Pucelle*, je vous advise que, en quelque lieu que nous vous trouverons, nous vous ferirons et frapperons dedans, et y ferons un si grand hay-hay, que depuis mille ans en France, il n'y en eut un si grand; et croyez fermement que le roy du ciel enverra tant de force à la *Pucelle*, que vous, ni vos gens d'armes ne lui sauriez nuire ni aux gens de sa compagnie; et aux horions voira-t-on qui aura le meilleur droit.

« Et vous, duc de Bedford qui tenez le siège devant Orléans, la *Pucelle* vous prie que vous ne vous fassiez point détruire; et si vous lui faites la raison, encore pourrez-vous venir voir que les Français feront le plus beau fait que onques fut fait pour la chrétienté. Et vous prie me faire réponse, si vous voulez faire paix, en la cité d'Orléans, où nous espérons être bien brief. Et se ainsi ne le faites, de vos gros dommaiges vous souviene.

« Escript ce mardy de la semaine sainte, de l'année de Notre-Seigneur mil quatorze cent vingt-neuf. »

On peut croire quelles gorges chaudes excita dans le camp anglais cette singulière missive. Bedford

pour toute réponse, fit jeter aux fers les héraults qui l'avaient apportée.

Cependant après trois jours de marche, Jeanne et sa petite armée, ayant passé la nuit à Chessy, parut sur les bords de la Loire. A la vue de cette rivière qui s'interposait entre elle et la ville, la *Pucelle* fut extrêmement surprise de se trouver sur sa rive gauche, tandis qu'elle croyait avoir remonté la rive droite. Elle s'en plaignit aux chefs qui suivant elle, n'avaient pas suivi ses ordres. Cette faute grave en effet, pouvait non seulement la compromettre aux yeux de l'armée, mais faire avorter son projet, car il fallait traverser la rivière sous le feu de l'ennemi, et les bateaux nécessaires manquaient pour passer sur l'autre rive.

Dans cette circonstance critique, la jeune guerrière ne manqua ni d'esprit ni de courage. Elle fit ranger tout son monde en bataille, pour tenir les Anglais en respect, et ayant réuni promptement quelques bateaux, elle s'empressa de faire entrer dans la place les vivres, les armes et les munitions qui auraient couru risque d'être pillées par l'ennemi. Quelque zèle qu'on y put mettre cette opération demanda toute la journée.

Dunois, l'infatigable défenseur d'Orléans avait passé la rivière pour venir au-devant de la *Pucelle*. — « Etes-vous le bâtard d'Orléans ? » lui dit-elle

dès qu'elle le vit. — « Oui, répondit Dunois, et bien joyeux de votre venue. » — « Je vous amène, reprit Jeanne, le meilleur secours qui ait jamais été envoyé à qui que ce soit ; le secours du roi des cieux. Il ne vient pas de moi, mais de Dieu même, qui à la requête de saint Louis et de saint Charlemagne a eu pitié de la ville d'Orléans, et n'a pas voulu souffrir que les ennemis eussent tout ensemble le corps du duc et sa ville (1). »

A peine l'opération du transport du convoi fut-elle terminée, que les chefs vinrent annoncer à Jeanne leur intention de reprendre le chemin de Blois, afin d'y aller passer le pont pour revenir à Orléans par la rive droite de la Loire. C'était une désertion déguisée. Il fallait que Jeanne se décidât à suivre l'armée, ou à se jeter dans Orléans. Elle opta pour ce dernier parti. Mais elle fit prendre aux officiers l'engagement positif de revenir sans perdre de temps.

Elle entra dans la ville à huit heures du soir. Dunois, La Hire et les gens de sa maison l'accompagnèrent, suivis d'une escorte de deux cent lances. Chose étonnante, les Anglais ne firent aucune manifestation pour mettre obstacle à son passage. Les

(1) Quicherat : *Procès de Jeanne d'Arc*, dep. de Dunois.

autorités de la ville, les bourgeois et bourgeoises, portant des torches et poussant des cris de joie, étaient accourus au-devant d'elle. La foule ne permettait pas d'avancer. C'était à qui toucherait au moins son cheval. Ils la regardaient comme un envoyé céleste. Tout en parlant doucement au peuple, elle alla jusqu'à l'église, puis à la maison du trésorier du duc d'Orléans, homme honorable dont la femme et les filles la reçurent.

Ce fut là seulement qu'elle se dépouilla de son armure. On lui avait préparé un magnifique banquet, mais elle se fit seulement servir un peu de vin et d'eau dans une coupe d'argent, où elle trempa cinq petites tranches de pain. Elle passa la nuit dans la chambre et à côté de la fille de son hôtesse. Son frère Pierre, le bon Jean de Metz, Bertrand de Poulengy et le chevalier d'Aulon son écuyer, avaient leur logement dans la même maison.

Le lendemain, 30 avril, il fut tenu chez le comte de Dunois un conseil de guerre auquel assistèrent tous les chefs de l'armée. La *Pucelle* soutint fortement qu'il fallait profiter de l'ardeur des Orléannais, et de la garnison pour prendre l'offensive. La Hire partageait cette opinion ; d'autres la combattirent. La discussion s'anima tellement, qu'un membre, le sire de Gamache se permit de dire des mots malsonnants contre la jeune fille. « Puisqu'on écoute, dit-il, l'avis d'une péronelle de bas lieu, mieux que

celui d'un chevalier tel que je suis, je défais ma bannière. » Finalement on renonça à brusquer l'attaque, et il fut décidé que Dunois avec l'écuier de Jeanne partiraient immédiatement pour Blois, afin de hâter la marche de l'armée.

Celle-ci se montra enfin le 4 mai. La *Pucelle* alla au-devant avec le peuple et les prêtres qui chantaient des hymnes. Cette fois encore, l'ennemi ne fit aucun mouvement pour arrêter ce secours. Il fit son entrée par une porte située entre les boulevards et la bastille saint Laurent, sans coup-férir et précédé des prêtres qui chantaient des cantiques.

Les Anglais, en accablant ainsi de leurs dédains une ville tellement dépourvue, qu'elle était obligée de mettre son espoir en une obscure sorcière, s'imaginaient, que rien ne pourrait l'empêcher d'en être promptement réduite à se rendre à discrétion. Leur surprise dut être grande, quand dans l'après-midi de cette même journée du 4 mai, ils se virent tout à coup attaqués par une multitude enthousiaste, que la voix de ses chefs pouvait à peine modérer.

Ni Dunois, ni Jeanne n'avaient été prévenus de ce coup de main, tenté par quelques hardis aventuriers du côté de la Bastille Saint-Loup. La *Pucelle* était même sur son lit à se reposer de la fatigue de la matinée, lorsque tout à coup, réveillée par une voix intérieure, elle s'élança en criant : — « Ah

mon Dieu ! le sang de nos gens coule ! Pourquoi ne m'a-t-on pas éveillé ? vite mes armes, mon cheval. » — Daulon son écuyer ne savait que penser, car dans les rues voisines, tout était paisible. Mais avant qu'il eut pu lui donner son armure, Jeanne était déjà dans la cour de la maison. Là elle trouva son page, Louis de Contes qui causait sans souci sur le seuil de la porte : — « Ah ! méchant garçon, lui cria-t-elle, vous ne me disiez pas que le sang de France fut répandu. » — Elle demanda son cheval, et remonta précipitamment dans sa chambre pour prendre son armure. Daulon n'avait pas encore fini de la lui ajuster quand on commença à entendre le tumulte dans les rues. Aussitôt elle sauta en selle. (1).

Il était temps. Déjà les imprudents qui avaient commencés l'attaque étaient repoussés par les Anglais. Quand Jeanne arriva à la porte de Bourgogne, elle se trouva arrêtée par la foule compacte qui s'y pressait en désordre, et par les blessés qu'on rapportait. A ce spectacle l'héroïne pousse son cheval à travers la foule et les fuyards en criant : « en avant, en avant, Français ! courons dessus nos ennemis ! » et elle s'élance au milieu d'eux.

A cet exemple magnanime, les fuyards tournent visage, et suivent Jeanne au milieu des Anglais, qui

(1) Guido Goëtrès : *Jeanne d'Arc*. p 145.

surpris à leur tour, se retirent en désordre. Dunois accourt au même moment avec des troupes de renfort. Aussitôt la *Pucelle* donne le signal de l'assaut, et malgré toute résistance, la Bastille Saint-Loup est emportée. C'était la première victoire de Jeanne : elle la signala par un acte de clémence, en prenant sous sa protection les prisonniers.

Ce triomphe inattendu et si brillant, remplit l'armée d'admiration, confondit ses chefs, exalta les femmes et enthousiasma le peuple. Le son des cloches annonça partout la renommée de l'héroïne, et l'on remercia Dieu dans les églises par des chants et des prières, du secours qu'il avait envoyé à sa bonne ville d'Orléans, dans sa grande détresse.

Pour les Anglais, au contraire, ce premier revers fut un coup de foudre. Ils y virent la justification de leurs pressentiments, l'excuse de leur crédulité qui attribuait à la jeune fille un pouvoir diabolique, et comprirent que l'heure des revers était arrivée.

Le lendemain, jour de l'Ascension, Jeanne s'opposa à ce qu'on prit les armes, elle voulait s'approcher des sacrements, elle et les siens, et passer la journée en prières. Les chefs du conseil mirent ce jour à profit. Ils s'assemblèrent sans elle, et décidèrent qu'on passerait la Loire pour attaquer Saint-Jean-le-Blanc, l'une des trois bastilles élevées de ce côté, et qu'en même temps on ferait une fausse attaque sur la rive droite. Les jaloux de la *Pucelle*

lui parlèrent seulement de la fausse attaque : Mais D'nois lui avoua tout. Là-dessus, elle fit publier une ordonnance disant : « qu'aucun ne fut si hardi de sortir de la ville et d'aller à l'attaque des bastilles s'il ne s'était d'abord confessé ; et que les hommes d'armes eussent à renvoyer les femmes de mauvaise vie, parce que pour punir les péchés des hommes, Dieu permet la perte des batailles (1). »

Le lundi, 6 mai, au point du jour, la *Pucelle* ayant entendu la messe de son aumônier, avec les siens, elle sortit de la ville à la tête d'environ quatre mille hommes et de l'élite des chevaliers. Les assaillants passèrent le fleuve sur un pont de bateaux, et se postèrent dans une petite île voisine de la bastille. Pendant qu'ils se préparaient à l'attaquer, le général anglais Glacidas y mit le feu pour se retirer avec ses troupes dans les bastilles voisines des Augustins et des Tournelles qui étaient mieux fortifiées. C'était un piège bien calculé ; la troupe de Jeanne, suffisante pour emporter Saint-Jean-le-Blanc, devenait trop faible pour escalader les Augustins. Cependant elle donna le signal, et après un moment d'hésitation, les troupes électrisées en la voyant fondre la lance à la main sur l'ennemi rangé en bataille, se précipitèrent sur ses

(1) Quicherat : *Procès de Jeanne d'Arc.*

pas, et la bastille fut assaillie, escaladée et emportée en un instant. « On fit moult biaux faictes d'armes des deux côtés, » dit la chronique, mais la victoire resta aux Français.

Des trois forteresses du midi, celle des Tournelles résistait encore. Les vainqueurs bivouaquèrent devant cette bastille, mais ils obligèrent la *Pucelle* qui n'avait rien mangé de la journée à repasser la Loire. Pendant son absence, les généraux du conseil délibérèrent qu'il n'était pas prudent de tenter un nouvel assaut le lendemain, avant d'avoir reçu des renforts qu'on attendait, et ils envoyèrent un messenger annoncer cette décision à Jeanne. — « Vous avez été à votre conseil lui répondit Jeanne, et moi j'ai été au mien ; mais croyez que le conseil de mon Seigneur tiendra et s'accomplira et que celui des hommes ira à néant. » Ensuite elle se tourna vers son confesseur et lui recommanda d'être encore plus matinal le lendemain que de coutume, « car, ajouta-t-elle, demain j'aurai beaucoup à faire, plus que je n'ai eu jusqu'à présent, je serai blessée et il sortira du sang de mon corps (1). »

Bien avant l'aube, en effet, elle avait entendu la messe et était armée. Au moment où elle sortait de la maison, un homme se présenta à elle, avec une

(1) Quicherat — Procès de Jeanne d'Arc. — Révision.

alose qu'il venait de pêcher. La *Pucelle* était à jeun, son hôtesse lui dit : « Jeanne, mangeons ce poisson avant votre départ. — Gardez-le jusqu'à ce soir, répondit la *Pucelle*, car je vous amènerai un *godon* qui en mangera sa part. »

Là-dessus, elle monta à cheval et gagna avec son escorte la porte de Bourgogne. La porte était fermée et gardée par de Gaucourt, avec une troupe chargée d'empêcher Jeanne de sortir de la ville. — « Vous êtes un méchant homme s'écria l'héroïne indignée en s'adressant au vieux courtisan, mais veuillez ou non, les gens d'armes viendront et obtiendront aujourd'hui, comme ils ont déjà obtenu. » En effet, la colère du peuple fit justice d'une opposition blessante pour Jeanne, et aussi impolitique que contraire aux intérêts des habitants d'Orléans. On ouvrit les portes, grandes et petites, et l'héroïne suivit sa marche, tandis que Gaucourt et les siens échappaient avec peine à l'indignation générale.

Le soleil se levait en ce moment sur la Loire. L'attaque commença par une salve d'artillerie ; les Anglais se défendaient vaillamment ; les plus braves capitaines français, Dunois, de Rays, de Villars, de Culan, La Hire, Xaintraille guidaient les troupes avec l'enthousiasme de la jeunesse. Des nuages de fumée couvraient les combattants, et le bruit de la mitraille effaçait tous les autres. Dans les fossés, sur les murailles, partout chefs et soldats com-

battaient corps à corps et se déchiraient avec acharnement.

Jeanne, au plus fort de la mêlée, encourageait les siens de la voix et du geste. Tout-à-coup, un trait ennemi vint la frapper au-dessus du sein, entre le cou et l'épaule. Elle tomba, renversée et sans connaissance. Les Anglais descendaient déjà pour s'en emparer, lorsque le capitaine Jean de Gamache, un de ceux qui peu auparavant lui avaient fait le plus d'opposition, accourant à son aide, lui offrit son cheval en disant : — « Acceptez ce don, brave chevalière, plus de rancune, j'avoue mon tort en présumant mal de vous. — J'aurais grand tort, répondit la *Pucelle*, de garder rancune, car onques ne vis chevalier si bien appris. »

Dans ces entrefaites, le page, l'aumônier, Dunois étaient arrivés auprès de la blessée qui ressentait une douleur excessive. On fut obligé de la transporter hors du champ de bataille, de la désarmer et de la coucher sur l'herbe. Le vireton ressortait de six pouces derrière le cou. Elle voulut l'arracher elle-même de sa profonde blessure. Le sang coulait avec tant d'abondance, que dans son émotion elle ne put retenir ses larmes. Mais bientôt reprenant son sang-froid, « je suis consolée, dit la courageuse fille, car c'est de la gloire et non du sang qui coule de cette plaie. » Une compresse de

lard et d'huile fut l'étrange appareil qu'on mit sur la blessure (1).

Cet incident avait apporté quelque trouble dans l'armée qui ne marchait, pour ainsi dire que par l'enthousiasme de Jeanne Darc. Dès qu'on la vit revenir à l'assaut, monter à l'échelle et planter hardiment son étendard sur le parapet en s'écriant : « Tout est vôtre ! » l'élan général fut si spontané, que tous les travaux furent enlevés en un instant sous les yeux de Talbot et de Suffolk consternés. Le vertige s'empara des Anglais, Glacidas dans son trouble, tomba dans les flots et s'y noya ; la garnison fut forcée de se rendre, et la prédiction de Jeanne se trouva ainsi justifiée.

Il ne restait plus un Anglais au midi de la Loire. L'héroïne blessée mais victorieuse put rentrer dans Orléans par le pont rétabli à la hâte, et fut reçue aux acclamations de la foule. On envahit les églises, et le *Te Deum*, comme un chant de triomphe sortit de toutes les poitrines émerveillées.

Pendant la nuit, les Anglais vaincus tinrent conseil. Il leur restait encore toutes les forteresses du côté de la Beauce qui enlacaient la ville d'un inextricable réseau ; mais la confiance n'existait plus parmi leurs troupes. Suffolk résolut de lever le siège

(1) Renzy : — *Jeanne Darc*, p. 65.

à l'instant même. Saisi comme d'une panique ou d'une terreur mystérieuse, il disparut avant le jour, avec les siens, abandonnant l'artillerie, les prisonniers malades.

Jeanne s'opposa à ce qu'on inquiétât leur retraite. « S'ils veulent partir, disait-elle, qu'on les laisse aller. » Pendant que les ennemis fuyaient ainsi en désordre, l'héroïne fit dresser un autel en plein soleil et célébrer une messe pour remercier Dieu de la délivrance inespérée d'Orléans. Ce fut seulement après cette cérémonie qu'elle permit aux soldats de se jeter sur le camp abandonné des Anglais, et d'y piller ce qu'ils n'avaient pu emporter (8 mai 1429).

« L'effet de la délivrance d'Orléans fut prodigieux. Tout le monde y reconnut une puissance surnaturelle. Six jours après le siège, Gerson publia et répandit un *Traité*, ou il prouva qu'on pouvait bien sans offenser la raison, voir un miracle dans cet événement. La bonne Christine de Pisan écrivit aussi un petit poème de félicitations pour son sexe, et plusieurs autres ouvrages, sur le même sujet composé à cette époque, indiquent l'immense retentissement qui se fit en quelques mois autour du nom de Jeanne Darc.

Si Charles VII eût saisi ce moment pour aller hardiment se faire couronner à Reims, la chose eût pu facilement s'accomplir, dans le premier effroi des

Anglais. La *Pucelle* était de cet avis, mais les conseillers du roi le traitèrent de téméraire. Ce fut en vain qu'elle même se rendit en hâte à la cour de Loches pour exposer ses idées au Dauphin et lui répéter à plusieurs reprises, cette prophétique parole : « Je ne durerai qu'un an et guère au-delà, il faut tâcher de bien employer cette année. » On trouva qu'il était trop dangereux de faire cette campagne à travers les ennemis, et il fut décidé qu'on commencerait par le siège des petites places de la Loire.

Cependant les chevaliers compagnons d'armes de la *Pucelle* qui avaient quitté Orléans pour rentrer dans leurs domaines, suivant la coutume militaire de cette époque, ne cessaient d'exalter par leurs récits l'esprit de ceux qui n'avaient pas vu l'héroïne. On apprit bientôt que le connétable de Richemont retiré depuis plusieurs années loin de la cour, dans sa terre de Parthenay, venait de relever sa bannière et se préparait à entrer en campagne. D'autres chefs illustres, Dunois, le duc d'Alençon, Vendôme, Bousac, La Hire, Jean de la Roche, s'empressaient de lever des troupes, et de rejoindre *l'host royal*. Le plus pauvre gentilhomme les yeux pleins de larmes et le cœur éivré de patriotisme, fourbissait son épée et sa cuirasse, et engageait ses biens pour courir sus aux Anglais. Parmi tous ces nouveaux venus, Jeanne reconnut avec bonheur son frère aîné Jean, qui lui apportait le pardon et les bénédictions paternelles.

La nouvelle armée arriva le 11 juin devant Jargeau, petite place bien fortifiée, située sur la rive gauche de la Loire, à 20 kilomètres d'Orléans, où Suffolk s'était jeté avec les débris de son armée. Accoutumés aux merveilles, les Français s'imaginaient entrer dans la ville par surprise. Ils furent étonnés de trouver la garnison rangée en bataille dans la plaine. Mais tandis que la position du camp anglais troublait l'esprit des nôtres, la présence de Jeanne suffisait pour porter la terreur dans le camp des ennemis.

Le premier choc fut si violent que les assaillants eurent un moment d'hésitation : Jeanne qui surveillait la victoire poussa son cheval au plus fort de la mêlée, et élève son étendard en criant : « courons, courons dessus. » Aussitôt les chevaliers piqués d'émulation s'élancent après elle, et refoulent la garnison dans la place.

A la pointe du jour suivant, l'artillerie installée à la hâte, commença son feu. Il fut terrible. Le château labouré de boulets pendant toute la journée, s'effondra en couvrant le sol de cadavres. Suffolk effrayé essaya d'obtenir un armistice : « Qu'ils partent répondit Jeanne, et ils auront la vie sauve ; mais s'ils restent ils seront pris d'assaut. » L'anglais refusa. La *Pucelle*, aussitôt coiffa son casque en criant au duc d'Alençon : « à l'assaut, gentil duc. » Celui-ci hésitait : « N'ayez doute, reprit-elle,
Jeanne Darc.

l'heure est prête quand il plait à Dieu ; hardiment, à l'assaut ! ne savez vous pas, ajouta-t-elle, en faisant allusion à une scène récente, que j'ai promis à votre épouse de vous reconduire sain et sauf. » D'Alençon n'hésita plus, mais l'action fut si vive que pendant quatre heures la victoire demeura incertaine. Enfin Jeanne, sa bannière à la main descend elle-même dans le fossé de la forteresse, et saisit une échelle pour gravir le rempart ; un ennemi qui l'a aperçue, lance une pierre énorme qui se brise en morceaux sur son casque. La *Pucelle* roule à terre et tombe sur ses genoux. Les Anglais applaudissent : mais elle se relevant rapidement : « Sus, sus, s'écrie-t-elle, notre sire a condamné les Anglais ; à cette heure ils sont tous nôtres. » Une heure après, en effet, Suffolk après avoir perdu à ses côtés son frère Alexandre la Pole, était obligé de se rendre, et remettait son épée à Guillaume Rignault, gentilhomme d'Auvergne (14 juin).

De Jargeau l'armée victorieuse se porta sur Beaugency, autre petite place située à six lieues à l'ouest d'Orléans, et où Talbot s'était retiré. Pendant qu'on se disposait à attaquer la ville, la garnison anglaise demanda à capituler ; cette offre fut acceptée et les Français prirent possession de la place.

Mais Talbot en s'éloignant savait qu'une armée anglaise commandée par Falstoff le vainqueur de Rouvray, arrivait de Paris à son secours. Il s'em-

pressa d'aller le rejoindre afin d'unir ses forces aux siennes contre l'ennemi commun. C'était une manœuvre habile. Elle fut déjouée par l'arrivée du connétable de Richemont, qui à la tête de dix mille hommes venait joindre son dévouement à celui de la *Pucelle*. Le vieux général était mal en cour. On avait prévenu Jeanne contre lui; cependant elle lui fit bon accueil : « Cher connétable, lui dit-elle, vous n'êtes certainement pas venu ici de par moi, mais puisque vous voici, vous serez le bienvenu. »

Une bataille était imminente; chose assez étrange, on ne savait où trouver l'armée anglaise, dans ce désert de la Beauce alors couverte de taillis et de broussailles. Un cerf découvrit les Anglais. Poursuivi par l'avant-garde française, il alla se jeter dans leurs rangs.

Les Anglais étaient en marche et n'avaient pas comme à l'ordinaire planté leur défense de pieux. Talbot voulait seul se battre, enragé qu'il était, depuis Orléans, d'avoir constamment montré le dos aux Français : sire Falstoff, au contraire, qui avait gagné la *bataille des Harengs*, n'avait pas besoin d'une victoire pour se réhabiliter; il disait, en homme sage qu'avec un armée découragée il fallait rester sur la défensive. Les gens d'armes français aux quels Jeanne avait prédit « que les Anglais fuiraient sans se défendre, et qu'ils auraient besoin de bons éperons pour les poursuivre » n'at-

tendirent pas la fin de la dispute, ils arrivèrent au galop et ne trouvèrent qu'une molle résistance. Talbot s'obstina à combattre, croyant, peut-être se faire tuer et ne réussit qu'à se faire prendre (1). Deux à trois mille morts restèrent dans les champs de Patay, les autres se dispersèrent dans les bois, ou prirent la fuite au galop de leurs chevaux. Cette grande victoire ne coûta aux Français qu'un seul gentilhomme.

La *Pucelle* pleurait à la vue de tant d'ennemis étendus sans vie : elle pleura encore plus en voyant la brutalité d'un soldat qui frappait rudement à la tête un malheureux prisonnier : à ce spectacle elle descendit de cheval, souleva la tête du moribond, le consola, et fit venir un prêtre pour l'aider à mourir.

Le soir on amena au quartier-général, l'héroïque Talbot tombé aux mains de Xaintrailles. — « Eh bien ! lui dit d'Alençon, vous ne vous attendiez pas ce matin qu'il vous en arriverait ainsi. » — « C'est la fortune de la guerre, » répondit froidement l'illustre captif.

Quand Bedford apprit à Paris cette suite inatten-

(1) Michelet : *Hist. de France*, t. V.

due de défaites imposées à ses meilleurs généraux, il en fut consterné : mais il ne voulut point reconnaître le doigt de Dieu dans l'inspiration de la *Pucelle*. Tous ces événements écrivait-il au conseil royal d'Angleterre « sont l'effet de la vaine crainte, inspirée à nos gens par *un limier de l'ennemi des hommes* appelé la *Pucelle*. » C'est avec cette accusation de sorcellerie qu'il devait plus tard conduire au bûcher la pauvre fille.

Le moment était venu ou jamais de risquer l'expédition de Reims. Les politiques voulaient encore qu'on restât sur la Loire, qu'on s'assurât de la Charité, mais Jeanne affirmait qu'il fallait partir, et sa voix était devenue un oracle, auquel il eut été dangereux de résister. Chaque jour affluaient des gens de toutes les provinces qui venaient au bruit des miracles de la *Pucelle*. L'indolent jeune roi lui-même finit par se laisser soulever à cette vague populaire. Le voyage de Reims fut résolu.

L'armée partit de Gien le 28 juin. Au départ ils étaient douze mille ; mais le long de la route la masse allait grossissant tous les jours. D'autres venaient et d'autres encore. « Ceux qui n'avaient pas d'armures suivaient la sainte expédition en simples Jacques, tout gentilshommes qu'ils pouvaient être, comme archers, comme couteliers. »

Il fallait traverser une contrée entièrement occu-

pée par les Anglais et par les Bourguignons, et faire une route de plus de 80 lieues. La reine était venue rejoindre Charles VII dans l'espérance de l'accompagner à la cérémonie de son couronnement ; elle fut contrainte de retourner tristement à Bourges (1). Le connétable de Richemont, atteint sans doute par les mêmes ennemis fut enveloppé dans la même mesure. Le favori la Tremoille, craignait de se trouver en face de celui dont l'équité proverbiale était pour lui un reproche vivant.

On arriva devant Auxerre, ville forte au pouvoir du duc de Bourgogne qui ne voulut pas se soumettre, mais s'empessa de renouveler les provisions du cortège royal. Pour ne pas perdre de temps on passa outre, avec l'intention de ménager le duc, et de le détacher un jour de l'alliance anglaise.

Saint-Florentin se rendit à la première sommation : mais Troyes occupée par une garnison composée d'anglais et de bourguignons, parut vouloir s'opposer au passage du cortège. Charles peu rassuré parlait déjà de revenir en arrière. Un vieux conseiller, Armagnac le président Masson ne craignit pas de combattre vivement un projet si honteux : « Quand le roi a entrepris ce voyage, dit-il, il ne

(1) Raynal : *Hist. du Berry*, t. III.

l'a pas fait pour la grande puissance des gens d'armes, ni parce que le voyage lui semblait possible, il l'a entrepris parce que Jeanne lui disait d'aller en avant, et de se faire couronner à Reims, tel étant le bon plaisir de Dieu. » La *Pucelle* venant alors se présenter, assura que dans trois jours on pourrait entrer dans la ville. — « Nous en attendrions bien six, dit le chancelier, si nous étions sûrs que vous dites vrai. — « Six, vous y serez demain. » — Elle prend son étendard; tout le monde la suit aux fossés. La foule y jette tout ce qu'elle trouve, fagots, portes, tables, solives. Bientôt les Anglais commencèrent à s'éblouir comme à Orléans. Les bourgeois de leur côté avaient grand peur, se souvenant que c'était à Troyes que s'était conclu le traité qui deshéritait Charler VII. Ils criaient qu'il fallait se rendre, les gens de guerre ne demandaient pas mieux. Ils parlementèrent et obtinrent de s'en aller avec tout ce qu'ils avaient (1).

Le roi poursuivit sa marche vers Châlons, ou il fut reçu avec tous les honneurs, sans éprouver la moindre résistance. Enfin, le 15 on fit halte à quatre lieues de Reims dans un endroit appelé Sept-Saulx, ou l'armée planta ses tentes. — « Ne craignez rien avait dit la *Pucelle* à Charles, toujours

(1) Michelet : *Hist. de France*, t. V.

hésitant, les bourgeois de Reims viendront à votre rencontre : ils feront leur soumission avant que vous ne soyez arrivé aux portes de la ville ; marchez donc sans inquiétude. » Charles VII attendait.

A l'intérieur de la ville, une sourde division régnait entre la garnison anglaise et les citoyens. — « Avez-vous bonne volonté de vous défendre, demandaient les chefs ? » — « Etes-vous assez forts pour nous garder, » répondaient les habitants ? La garnison comprit ; elle évacua la place.

Aussitôt les magistrats, avec les autorités ecclésiastiques se rendirent auprès du roi pour lui présenter les clefs de la ville, et lui faire serment d'obéissance. Charles VII les reçut avec bonté et s'empressa d'accorder à tous une amnistie générale.

Le roi fit son entrée au milieu d'un concours immense, vers le soir de cette journée : inutile de dire que tous les regards étaient pour Jeanne, bien plus que pour les riches seigneurs du cortège. On passa la journée du 16 dans les préparatifs du sacre. Le 17 qui était un dimanche, la cérémonie eut lieu conformément au rituel antique. Charles VII fit le double serment de protection à l'église et au peuple, fut couronné par les pairs laïques, et oint par l'archevêque avec l'huile de la sainte ampoule. Puis il alla à Saint-Marcou toucher les écrouelles, et se

trouva ainsi le vrai roi, le roi incontestable chargé de gouverner la France, non plus en son propre nom et pour sa propre gloire, mais au nom et pour la gloire de Dieu.

A ce moment la *Pucelle* se jeta aux genoux de son souverain en lui embrassant les jambes et pleurant à chaudes larmes. Les assistants pleuraient aussi. On assure qu'elle lui dit : « Gentil roy, ores est exécuté le plaisir de Dieu qui voulait que levasse le siège d'Orléans et vous amenasse en cette cité de Reims recevoir votre saint sacre, en montrant que vous êtes vrai roi, et celui auquel le royaume doit appartenir. »

Le père de Jeanne, son frère aîné et le bon oncle Laxart, avaient quitté Domremy pour venir assister au couronnement du roi. Ils purent voir sur tous les visages l'étonnement, la curiosité, l'admiration, qu'excitait la vue de l'héroïne inspirée, qui en moins de six mois avait changé le sort de la France.

Plusieurs historiens attestent que « dans la joie de cette triomphante solennité, Jeanne, regardant sa mission comme terminée, demanda la permission de se retirer, et de rentrer à Domremy avec sa famille, pour y reprendre les modestes occupations de son enfance. Cette opinion est au moins contestable. Il est certain d'après les dépositions du procès de révision que Jeanne avait prédit à Poitiers quatre

choses : — Qu'Orléans serait délivré. — Que le roi serait sacré à Reims. — Qu'il rétablirait sa domination à Paris. — Que le duc d'Orléans sortirait de la prison ou il était retenu en Angleterre. On peut croire sans présomption que la jeune fille pensait être mêlée à chacun de ses événements, et les détails de sa captivité et de sa mort, nous en fourniront des preuves presque convaincantes.

Quoiqu'il en soit, Jeanne après avoir fait consacrer par l'église la légitimité de son souverain, ne voulut pas quitter Reims, sans tenter entre lui et le duc de Bourgogne une réconciliation que chacun sentait devoir être le coup de grâce des Anglais. Sa lettre est datée du jour du sacre : elle est ainsi conçue :

« Jhésus, Maria. — Grand et redouté prince duc de Bourgogne, Jehanne la *Pucelle* vous requiet de par le roi du ciel, mon droiturier souverain Seigneur que le roi de France et vous, fassiez bonne paix, qui dure longtemps; pardonnez l'un à l'autre de bon cœur, entièrement ainsi que doivent faire loyaux chrétiens; et s'il vous plait à guerroyer allez sur le Sarrazin.

Prince de Bourgogne je vous prie, supplie et requiers tant humblement que requérir vous puis, que ne guerroyez plus au saint royaume de France; et faites retraire incontinent et brièvement vos gens qui sont en aucunes places et forteresses dudit

saint royaume ; et de la part du gentil roy de France, il est prêt de faire paix à vous, sauve son honneur, s'il ne tient en vous ; et vous fais assavoir de par le roi du ciel mon droituriér Seigneur, pour votre bien et pour votre honneur, et sur vos vies que vous n'y gagnerez point bataille à l'encontre des loyaux Français ; et que tous ceux qui guerroient au dit saint royaume de France, guerroient contre le roi Jhésus, roi du ciel et de tout le monde, mon droituriér et souverain Seigneur.

Et vous prie et requiers, à jointes mains que ne faites nulle bataille, ne guerroyez contre nous, vous, vos gens et sujets ! et croyez sûrement quelque nombre de gens que vous amenez contre nous, qu'ils n'y gagneront mie et sera grand pitié de la grand bataille et du sang qui sera rendu etc. »

Ecrit au dit lieu de Reims, le dix-septième jour de juillet.

— Pour couronner son triomphe, il eut fallut que le roi mettant à profit la terreur des Anglais et l'ascendant moral de Jeanne, marchât immédiatement sur Paris. La résolution en fut prise, mais au lieu d'une semaine qui était nécessaire on mit cinquante jours à faire ce voyage — (17 juillet, — 8 septembre), et on donna ainsi à l'ennemi le temps de se reconnaître et de préparer la résistance.

Les premiers jours semblèrent n'être qu'une continuation de la fête de Reims. « Les routes s'aplanissaient devant le roi, les villes ouvraient leurs portes et baissaient leurs ponts-levis. C'était comme un royal pèlerinage de la cathédrale de Reims à saint Médard de Soissons, à Notre-Dame de Laon. S'arrêtant quelques jours dans chaque ville, chevauchant à son plaisir, Charles VII entra dans Château-Thierry (1), dans Provins, d'où bien refait et reposé il marcha sur Saint-Denis. »

Au commencement de septembre, l'armée royale parut sur les hauteurs de Montmartre. Elle était attendue et tout était prêt pour une vigoureuse résistance. « Le roi, dit un historien considéra pendant quelque temps avec émotion cette grande cité ou il avait reçu le jour, et ou il voyait flotter l'étendard de l'Angleterre; mais son courage n'en fut point excité. » Quant à Jeanne, ses voix lui disaient de ne pas aller plus avant que la sépulture de nos rois, et si elle suivait encore l'armée, elle ne la dirigeait plus. C'était le roi ou plutôt ses conseillers sur qui reposait toute la responsabilité.

(1) Ce fut à Château-Thierry que sans rien demander pour elle-même, Jeanne pria le roi d'exempter de toute taille et impôt les pauvres villages de Greux et de Doinreuy. On conserve encore à Greux l'ordonnance royale de ce privilège. Il fut renouvelé par tous les souverains jusqu'à la révolution.

Paris, était tout anglais de cœur et de fait. De même que naguère les fidèles habitants d'Orléans, avaient tout sacrifié pour défendre leur ville contre les ennemis de la France, de même Paris infidèle se tenait prêt à recevoir son roi légitime à la pointe de l'épée, et à repousser la *Pucelle* qui s'avancait sa bannière à la main.

Il faut avouer que l'entreprise était des plus imprudente, une telle ville ne s'emporte pas par un coup de main, on ne la prend que par famine. Or, elle était abondamment pourvue de vivres et d'artillerie, et de plus, les Anglais occupaient la rivière en aval et en amont.

L'avis des conseillers du roi fut néanmoins qu'il fallait tenter l'assaut, et le 8 septembre, fête de la Nativité de la Vierge, douze mille hommes se présentèrent en ordre de bataille devant les murs de la ville. On comptait à leur tête le duc d'Alençon, la *Pucelle*, les comtes de Vendôme, de Clermont, les maréchaux de Saint-Sevère et de Raiz, les chevaliers La Hire, Xaintrailles et beaucoup d'autres dont plusieurs avaient été témoins du fait d'armes d'Orléans.

Tandis que les deux artilleries de France et d'Angleterre échangeaient une terrible canonnade, les troupes royales livrèrent l'assaut. Jeanne descendit avec les assaillants dans le fossé que l'on eut bien-

tôt rempli de fascines, mais parvenue sur le rempart elle se trouva en face d'un second fossé rempli d'eau. Malgré une grêle de traits et d'injures qui tombaient sur elle, elle sondait de sa lance la profondeur de l'eau lorsqu'une flèche lui traversa la cuisse, tandis que son porte étendard était étendu mort à ses pieds. Malgré sa blessure elle ne voulut pas quitter l'assaut.

Le combat dura indécis et flottant jusqu'à quatre heures de l'après midi, mais les gros canons et les longues coulevrines des Parisiens ne cessaient de porter le carnage et la mort parmi les assaillants. il fallut se décider à la retraite.

Jeanne oubliée au milieu du tumulte, et épuisée par la perte du sang, s'était couchée derrière la crête du rempart. Elle y resta jusqu'au soir. Quelques seigneurs allèrent à sa rencontre, et ce fut à grand peine qu'ils la décidèrent à rentrer au camp. C'était le premier revers de la pauvre héroïne, elle en fut navrée, et s'accusait tout haut d'avoir pris part à cette entreprise sans l'approbation de ses voix. Décidée à renoncer à la guerre, elle suspendit son armure et son épée sur le tombeau de Saint-Denis, et se retira à Bourges, tandis que les troupes abandonnant aussi la campagne rentraient dans leurs quartiers d'hiver.

— Les historiens de cette époque sont unanimes

à proclamer que dans la retraite, comme sur le champ de bataille, la vie de Jeanne Darc était un exemple continuel de simplicité, de piété et de chasteté. Dès le point du jour elle se rendait aux églises pour y entendre la messe, et les jours de bataille, elle ne manquait jamais de faire célébrer l'office divin par son aumônier. Elle avait soin dans chaque ville de choisir ses gîtes d'étapes chez des dames vertueuses, renommées pour leur prudence, ou bien elle couchait toute armée dans sa tente, sous la garde du fidèle d'Aulon. Elle ne cessait de s'élever contre les mauvaises mœurs des chefs de guerre et des troupes; elle les excitait à communier comme elle avant de marcher au combat, et avait fait bannir du camp d'une manière absolue, les filles de joie qui avaient coutume de suivre les armées.

Dans sa retraite de Bourges, elle s'était retirée chez une veuve nommée Marguerite la Thouroulde, dont le mari avait été receveur des finances, et qui elle-même était une personne de grande vertu. Elle y vivait dans une intimité si modeste avec son hôtesse qu'elles partageaient le même lit. A l'époque du procès de révision, cette dame attesta les vertus de la *Pucelle*, sa grande compassion pour les pauvres, sa libéralité envers eux, sa douce bienveillance, sa piété exemplaire, et la simplicité de ses mœurs.

On raconte que pendant son séjour dans cette

maison, des femmes du peuple qui la tenaient pour sainte, venaient en foule la prier de toucher des croix et des chapelets. Jeanne se prenait à rire et disait à dame Marguerite : « Touchez-les vous même, ils seront aussi bons. »

Malgré l'insouciance de son caractère, le roi Charles regardant comme un devoir de reconnaissance de parer d'honneurs, à défaut de la fortune qu'il n'avait pas, la famille de celle qui lui avait rendu la couronne, accorda dans ce même temps, au mois de décembre, 1429, à Jeanne et à toute sa famille, des lettres de noblesse avec cette clause, jusque-là inouïe, que *le lignage masculin et féminin* participerait au privilège. Voici la traduction de cette pièce importante, dont l'original latin a été retrouvé aux archives de l'empire en décembre 1853.

« Charles par la grâce de Dieu, roi de France, pour conserver un souvenir perpétuel et rendre grâces à la haute et divine sagesse des grâces nombreuses et éclatantes dont il lui a plu de nous combler, par le célèbre ministère de notre chère et bien-aimée la *Pucelle* Jeanne Darc de Domremy, du baillage de Chaumont ou de son ressort, et plein d'espoir de le voir s'accroître encore, avec le secours de la divine Clémence, nous jugeons convenable et opportun d'élever d'une manière insigne et digne de la grandeur de notre majesté royale,

cette même *Pucelle* et toute sa famille, non seulement pour reconnaître ses services, mais encore pour publier les louanges de la divinité, et afin qu'elle puisse laisser à la postérité, le monument d'une insigne récompense émané de notre libéralité royale, qui perpétue dans tous les siècles la célébrité de tant de faveurs célestes.

» En conséquence, savoir faisons à tous, présents et à venir qu'en considération de ce qui vient d'être dit, comme aussi des louables, utiles et agréables services déjà rendus à nous et à notre royaume, en plusieurs occasions par la dite *Pucelle* Jeanne, et de ceux que nous attendons d'elle, et pour certaines autres raisons à ce nous mouvant, nous avons anobli, et anoblissons par ces présentes, de notre grâce spéciale, certaine science et pleine puissance, la dite *Pucelle*; Jacques Darc, du dit lieu de Domremy, son père; sa femme Isabelle; Jacquemin, Jean et Pierre Darc, frères de la *Pucelle*, et toute sa famille et lignage, et la postérité masculine et féminine de chacun d'eux née et à naître en légitime mariage; voulant expressément que la dite Jeanne et les dits Jacques, Isabelle, Jacquemin, Jean et Pierre et toute la postérité née et à naître de chacun d'eux soit dans les actes, et tant en jugement que hors, reçus et réputés par tous, pour nobles, et qu'ils jouissent paisiblement, et profitent, des privilèges, libertés, prérogatives et autres droits, dont jouissent et ont coutume de jouir les autres nobles de notre royaume, nés de race noble.

Jeanne Darc.

6

» Eux et leur dite postérité, nous les agrégeons à la condition des autres nobles de notre royaume, issus d'une race noble, nonobstant, comme ils est dit qu'ils ne soient pas de noble origine, fussent-ils même d'autre condition que de condition libre; voulant aussi que les mêmes susdits et les dites famille et lignage de la *Pucelle*, ainsi que leur postérité masculine et féminine, puissent, tant et aussi souvent qu'il leur plaira être armés, ou revêtus des insignes de chevalerie par quelque chevalier que ce soit : leur concédant en outre, et à leur postérité née et à naître, tant mâle que femelle, en légitime mariage la faculté d'acquérir des personnes nobles et autres quelconques, fiefs, et arrière fiefs, et autres choses nobles; retenir et posséder à perpétuité tant celles acquises que celles à acquérir, sans qu'aucun puisse les contraindre, pour défaut de noblesse de se dessaisir des dites choses et des dits fiefs, ni de payer à leur occasion aucune finance à nous ou à nos successeurs de quelque manière qu'on prétende les y obliger, et contraindre; notre bon plaisir étant d'en tenir quittes les mêmes sus-nommés et la famille et lignage de la *Pucelle*, nonobstant toutes ordonnances, statuts, édits, us, révocations, coutumes, inhibitions, et mandements à ce contraire faits ou à faire.

» En foi de quoi, mandons à nos amés et feaux gens de nos comptes, trésoriers généraux et commissaires préposés ou délégués sur le fait de nos

finances, et au bailli du dit baillage de Chaumont, et autres nos justiciers ou leurs tenant places, présents et avenir et à chacun d'eux en ce qui le concerne, que de la grâce anoblissement et concession des présentes, ils aient à faire jouir et user paisiblement, maintenant et à toujours la dite *Pucelle* Jeanne et les dits Jacques, Isabelle, Jaquemin, Jean et Pierre, toute la famille et lignage d'icelle, ainsi que leur postérité née et à naître, en légitime mariage, sans qu'ils puissent jamais les empêcher ou molester, ou souffrir qu'ils le soient, par nul autre contre la teneur des présentes.

» Et afin que 'ce soit chose ferme et stable à jamais, nous avons fait sceller ces présentes de notre scel ordinaire, en l'absence du grand, sans préjudice de notre droit et de celui d'autrui. Donné à Mehun-sur-Yèvre au mois de décembre, l'an de N. S. mil quatre cent vingt-neuf, et de notre règne le huitième. »

Les armes concédées à la famille Darc, avec ces lettres de noblesse étaient : *d'azur à deux lys d'or cotoyant une épée de même en pal dont la pointe soutient une couronne royale.*

Cet hiver de 1429 fut signalé par deux événements regrettables : le bannissement de Richemont que le roi renvoya dans ses terres, et la nouvelle alliance conclue par les Anglais avec le duc de

Bourgogne dont ils mirent en jeu la vanité en le nommant régent de France pour leur jeune souverain. Pour justifier son nouveau titre, Philippe s'empressa de commencer lui-même les opérations de la campagne de 1430.

Dans cette extrémité, Charles VII n'avait d'autre ressource que de recourir à la *Pucelle*. Jeanne malgré la rigueur de l'hiver consentit à se mettre en campagne. Elle partit avec le sire d'Albret, à la tête d'une petite troupe et se porta sur Saint-Pierre-le-Moutier en Nivernais, où les forces anglaises tenaient garnison. Le siège ne fut pas long : la ville fit sa soumission presque sans résistance.

A la suite de ce succès, on se porta sur la Charité, autre petite place du voisinage, mais celle-ci était bien approvisionnée et tous les efforts des assiégeants furent inutiles. Après un mois de tentatives infructueuses, au plus fort de la mauvaise saison, on dut abandonner l'entreprise. Dans la suite, pendant son Procès on demanda à Jeanne pourquoi elle n'était pas entrée dans la Charité ? — « Ce siège s'est fait, comme celui de Paris, répondit-elle, d'après le désir des capitaines, sans aucune indication de mes voix, ni pour ni contre. »

De la Charité, l'armée royale se porta en toute hâte sur Melun, que les Anglais assiégeaient avec de grandes forces. La ville fut dégagée, mais Jeanne en rapporta un triste souvenir. Ce fut sur ses rem-

parts, qu'elle eut une apparition où les saintes qui la visitaient lui annoncèrent sa prochaine captivité. Elles lui dirent « qu'avant la fête de Saint-Jean, elle tomberait aux mains des ennemis; que cela était tout à fait inévitable, qu'elle ne devait point s'en effrayer, mais accepter cette croix de la main de Dieu qui lui donnerait la force pour y résister. » La pauvre fille n'en voulut rien dire aux capitaines pour ne pas les décourager, mais elle cessa de donner des ordres pour ne pas entraîner ses compagnons d'armes dans la destinée au-devant de laquelle elle marchait avec une héroïque résignation.

Le siège de Lagny, que le duc de Bedford venait d'entreprendre, appelait l'armée de ce côté. Jeanne suivit les capitaines, accompagnée de ses deux frères et d'une petite troupe de ses gens. Son arrivée rendit l'espoir aux assiégés. C'est pendant son séjour dans cette place, que durant une sortie, les Français s'emparèrent d'un chef de pillards sans aveu, appartenant au duc de Bourgogne, et nommé Franquet d'Arras. Convaincu de forfaits sans nombre, ce partisan fut condamné à mort par les juges de Lagny et exécuté. On fit plus tard un crime à la *Pucelle* de n'avoir pas exigé qu'il fut traité comme prisonnier de guerre.

Cependant le duc de Bedford ayant abandonné le siège de Lagny, on apprit que l'armée bourguignonne marchait sur Compiègne. C'était une raison

pour y courir. Toute l'armée se mit en route, et l'on fit très promptement les 44 lieues qui séparent les deux places. La première nouvelle qu'on apprit en arrivant, fut que le duc, secondé par Bedford, s'était arrêté en route à faire le siège de Choisy.

Les chefs pensèrent pouvoir profiter de ce répit pour faire une pointe sur Soissons, ville française, dont ils avaient appris que le commandant était sur le point de vendre les clefs au duc de Bourgogne, comme il les vendit quelques jours après. La *Pucelle* entraînée par surprise dans cette expédition, se vit brutalement refuser l'entrée de la ville où pénétrèrent seulement les autres généraux. Mortifiée, humiliée, elle reprit presque seule la route de Compiègne, au risque d'être prise par l'ennemi.

Dès son arrivée, elle convoqua auprès d'elle ses plus anciens compagnons d'armes, Chabannes, Xaintrailles, mais elle se sentait trahie, et la petite armée réunie à grand peine dans Compiègne, ne pouvait lui inspirer un grand espoir.

Cependant Choisy s'était rendu, et l'armée bourguignonne revenant à son premier plan, s'avança sur Compiègne et se porta sur les plateaux qui dominant la ville du côté opposé de la rivière. Les troupes étaient nombreuses et renforcées de celles de Suffolk. Un pont protégé par un boulevard, servait de défense aux assiégés sur cette rive. Sur le bord opposé, le pont avait pour défense un châ-

teau fortifié dont une tour subsiste encore et passe pour avoir été habitée par la *Pucelle*.

Il eut été prudent de se tenir simplement sur la défensive et d'attendre l'attaque de l'ennemi. L'ardeur des capitaines en décida autrement. Un jour, dans une sortie contre le camp bourguignon, les Français emportés à la poursuite de quelques fuyards, se laissèrent entourer par des ennemis bien supérieurs en nombre. Une retraite précipitée s'en suivit. Le pont devenu trop étroit fut bientôt encombré et la mêlée devint une boucherie. La *Pucelle* était restée à l'arrière garde pour faire face aux Bourguignons. Mais après avoir fait de son corps un rempart aux siens, pour leur donner le temps de rentrer dans la ville, lorsqu'elle même voulut tourner bride, les portes, sans doute sur l'ordre d'un traître, se refermèrent brusquement devant elle.

Le moment était venu. Un cavalier, poussant son cheval en avant, contre celui de Jeanne, la saisit brutalement par l'habit et la renversa. Malgré la terrible secousse, l'héroïne se relève et veut se défendre, mais on l'entoure, on la désarme, et le soldat l'entraîne triomphant dans le camp ennemi (23 mai 1430.)

CHAPITRE QUATRIÈME

LA TRAHISON ET LE MARTYRE.

Si les victoires de la *Pucelle* n'étaient attribuées au démon, elles étaient des œuvres de Dieu, alors Dieu était contre les Anglais, et leur cause était celle du diable. Si au contraire Jeanne Darc était sorcière, ses victoires étaient œuvre diabolique, la faveur divine était pour les Anglais, et le triomphe devait leur revenir un jour. Telle était l'opinion du temps ; il n'y avait pas de milieu.

Les Français ; avaient vu dans l'héroïne une envoyée céleste ; il s'agissait pour les Anglais de prouver qu'elle sortait de l'enfer. Telle est la clef de tout ce qui va suivre.

La capture de Jeanne Darc était déjà une présomption ; elle fut accueillie par les aillées avec les démonstrations d'une joie plus expansive que n'en avaient causé les victoires de Poitiers et d'Azincourt. Le duc de Bourgogne accourut pour la voir ; les Parisiens allumèrent des feux de joie et chantèrent des *Te Deum* ; il y eut dans toute l'Angleterre des réjouissances publiques, et des cris d'allégresse. Le charme était enfin rompu.

Selon les lois de la chevalerie et de la guerre, alors en usage, Jeanne était protégée par son grade militaire. Comme chef d'armée, elle devait être gardée en otage, jusqu'à ce qu'un échange de prisonniers lui permit de rentrer dans sa patrie. Comme femme, comme jeune fille surtout, il semblait qu'elle ne dut trouver qu'aide et protection parmi les chevaliers entre les mains desquels le hasard des batailles l'avait livrée. Amère illusion !

Pour accomplir ses desseins sur elle, l'Angleterre avait besoin de posséder la captive, elle s'empressa de l'acheter. Trois jours ne s'étaient pas écoulés, que déjà le gouverneur de Rouen, Warwich entrant en pourparler avec Jean de Lagny, gentilhomme de la maison de Luxembourg dont Jeanne était prisonnière.

Jean de Lagny avait d'abord enfermé sa captive dans le château de Beaulieu, mais réfléchissant qu'en une place si peu sûre, il serait facile aux Anglais de l'enlever, et apprenant d'ailleurs que la

prisonnière avait failli s'échapper par une ouverture pratiquée entre deux lambourdes. Il s'empressa de l'envoyer dans son château de Beaufort, près de Cambrai, où sa femme et sa fille qui l'habitaient firent à la *Pucelle* l'accueil dû à son infortune.

Les pourparlers durèrent longtemps. — Du 15 mai au mois d'octobre. — Jean sentait son cœur se révolter à l'idée de vendre sa prisonnière. Warwick insistait et envoyait message sur message. Il fit agir un vicaire de l'inquisiteur pour la réclamer, comme soupçonnée de crimes sentant l'hérésie; il fit agir l'évêque d'Arras; enfin il délia sa bourse, il offrit dix mille francs, « autant qu'on donnerait pour un roi ou prince, selon la coutume de France. » C'était en effet une grosse somme pour le temps : Jean fut ébloui, et malgré les larmes de sa femme et de sa fille, il livra la *Pucelle*, non pas il est vrai, aux Anglais directement, mais au duc de Bourgogne leur ami.

De cette prison de Beaufort, où elle passa quatre mois, et où Charles VII et ses maréchaux semblaient complètement l'oublier, la pauvre fille inaltérable dans son dévouement suivait avec anxiété les progrès des armes françaises. Son corps était à Beaufort, mais son âme était à Compiègne. La détresse des habitants de cette ville fidèle lui causait la plus vive douleur. « Dieu laissera-t-il donc mourir ces pauvres gens, disait-elle. » Elle n'avait pas

de peine à comprendre que son évasion seule, pourrait rendre quelque courage aux troupes royales. Déjà elle avait essayée d'échapper de la tour de Beaulieu ; à Beurevoir, la tentation de fuir fut plus forte encore. Les saintes qui ne cessaient de lui apparaître eurent beau dire ; pour la première fois elle leur désobéit. Elle s'élança du haut de la tour en faisant le signe de la croix, et tomba au pied, presque morte : les gardiens la relevèrent sans connaissance.

Ce fut à ce moment que Jean de Lagny se décida à la livrer. Devenue la propriété du duc de Bourgogne, Jeanne fut menée à Arras, puis au donjon du Crotoy, qui depuis a disparu sous les sables. « De là, elle voyait la mer, et parfois distinguait les dunes anglaises, la terre ennemie où elle avait espéré porter la guerre et délivrer le duc d'Orléans. Chaque jour, un prêtre prisonnier disait la messe dans la tour. Elle priait ardamment (1). » Enfin on reçut ordre de la transférer dans la grosse tour du château de Rouen.

A peine arrivée dans cette sombre demeure, Jeanne fut renfermée, dit-on, dans une cage de fer, et quelques jours plus tard, dans une chambre

(1) Michelet : *Hist. de France*, t. V.

éclairée par une ouverture donnant sur la campagne. Cette chambre se trouvait dans un étage intermédiaire ; on y montait de la cour du château par huit degrés. La tour de Jeanne Darc existe encore à Rouen, mais les souvenirs qui s'y rattachent sont un peu vagues. Pour que la prisonnière ne put être tentée de fuir une troisième fois, on lui avait mis des ceps de fer aux pieds, et la nuit, on lui passait sur le corps une grosse chaîne attachée à une pièce de bois (1).

Outre ces rigoureuses précautions on avait confié sa garde à cinq soldats anglais, dont trois étaient placés à l'intérieur de sa chambre, et les deux autres à sa porte. Ces misérables l'accablaient d'injures. Ils eurent un jour l'audace d'attenter à sa pudeur. La pauvre fille poussa des cris et appela à son secours. Le comte de Warwick qui entendit ces cris de son logement, vint à son aide. « Si bien, rapporte le greffier du procès, que s'il ne fut survenu, les dits gardes l'eussent violée (2). » Le comte se contenta de changer les gardes.

Il y avait déjà deux mois que la malheureuse languissait dans la tour de Rouen, lorsque le procès commença enfin. C'était le trois janvier 1431.

(1) Renzy : *Jeanne Darc*.

(2) Quicherat : *Procès de Jeanne d'Arc*, dep. de Guill. Manchon.

On avait mis tout ce temps à composer le tribunal qui devait la juger : mais aussi quel choix !

C'était d'abord ,Pierre Cauchon, évêque destitué de Beauvais, réfugié en Angleterre, ennemi juré de son ancienne patrie, auquel on fit entrevoir l'archevêché de Rouen, comme prix de ses complaisances. Puis un vicaire de l'inquisition du nom de Jean le Maître, homme faible et sans caractère, qui prit d'abord tous les moyens pour échapper à cette corvée, et se laissa vaincre ensuite, par la peur et la finance. Joseph d'Etivet, chanoine de Beauvais, fut chargé des fonctions de promoteur ou accusateur. Trois notaires greffiers, Guillaume Manchon, Guillaume Colles, et Nicolas Taquel furent chargés des procès-verbaux. Un appariteur, ou huissier ecclésiastique, du nom de Jean Massieu, fut adjoint pour les convocations. L'université de Paris, envoya six de ses membres. La ville de Rouen fournit huit docteurs. Deux médecins étrangers à la ville furent appelés et refusèrent d'abord, mais on leur fit entendre qu'ils auraient à se repentir d'être venus à Rouen : ils restèrent.

Enfin, on ne convoqua pas moins de quatre-vingt conseillers ou juges assesseurs, dont le plus tristement célèbre est un traître nommé Loyselcur, à la fois confesseur de Jeanne et confident de ses ennemis.

On a remarqué qu'entre tous les membres de ce

tribunal, il n'y avait qu'un seul anglais. Le duc de Bedford voulait que la condamnation de la *Pucelle* fut l'ouvrage de ses compatriotes, et que les Anglais qui au fond dirigeaient tout, n'eussent pas la honte du crime, mais seulement le profit.

L'autorisation royale signée de Henri V, est curieuse. « Une femme y est-il dit, qui se fait appeler la *Pucelle*, laissant l'habit du sexe féminin, contre la loi divine, et habillée en état d'homme, a fait exercer cruel fait d'homicide, et fait entendre au simple peuple pour l'abuser, qu'elle était envoyée par Dieu et avait connaissance de ses divins secrets. Cette femme ayant été prise armée devant Compiègne, par nos loyaux sujets, nous avons été requis par N. P. en Dieu, notre aimé et féal conseiller l'évêque de Beauvais, juge ecclésiastique et ordinaire de la dite Jeanne, et pareillement exhorté par notre très chère fille l'université de Paris, que icelle Jeanne veillons délivrer, au dit père en Dieu pour l'examiner sur les dits cas, et procéder contre elle selon les ordonnances de droit canonique, ordonnons, etc.... nous réservant de reprendre Jeanne, si elle n'est pas convaincue des cas ci-dessus. »

La première séance du tribunal eut lieu le 21 février. « La voilà donc s'écrie un auteur, cette Jeanne infortunée, devant ces hommes trompés ou séduits, vengeurs de crimes imaginaires, et qui se disant chargés des intérêts du ciel, pensent l'hono-

rer en égarant l'accusée dans les dédales d'une métaphysique ténébreuse et étrangère à la religion autant qu'à la philosophie. »

L'instruction dura quatre mois, et les séances se succédèrent dans l'ordre suivant : — *Février* : — le 21 dans la chapelle du château, — le 22, dans la salle des préparatoires, — le 24, même lieu, — le 27, même lieu. — *Mars* : — le 1^{er}, même lieu, — le 3, même lieu, — le 10, à la prison de Jeanne, — le 12, dans le même lieu, — le 13, même lieu, — le 14, même lieu, — le 15, même lieu, — le 17, même lieu, — le 27, dans la grande salle du château, — le 28, même lieu. — *Avril* : — le 18, dans la prison de Jeanne. — *Mai* : — le 1^{er}, dans la grande salle du château, — le 9, à la prison de Jeanne, — le 23, dans la chapelle de l'archevêché, — le 24, au cimetière Saint-Ouen, — le 28, dans la prison de Jeanne, — le 29, jugement.

Les séances avaient lieu le matin : elles étaient fort longues, quelquefois il y en avait deux par jour. On rapporte qu'il y eut en outre plusieurs interrogatoires où Cauchon se présentait à la prison accompagné seulement des notaires. On l'accuse même, ce qui serait le comble de l'infamie, d'avoir fait pratiquer un judas dans la muraille, et de s'être caché avec ses notaires dans la pièce voisine, tandis que Loysel, le confesseur de Jeanne, s'entretenait

avec elle. Les notaires refusèrent d'enregistrer des dépositions ainsi obtenues (1).

L'accusée se présentait devant ses juges en habit d'homme qu'elle avait adopté pendant son séjour à l'armée, et qu'elle conservait, par pudeur, à cause de ses gardiens, où ne se trouvait aucune femme : elle avait les fers aux pieds et s'en plaignait.

Il serait fastidieux de suivre, séance par séance, son long interrogatoire, car cette instruction manque complètement de plan et de méthode. Ce n'était que questions inattendues, subtilités, paroles obscures, difficultés théologiques, au milieu desquelles un avocat se fut trouvé embarrassé, et auxquelles la pauvre fille devait répondre sans être assistée même d'un conseil.

On voulait d'abord lui faire jurer de dire la vérité sur tout ce qu'on lui demanderait. — Elle refusa et promit seulement de ne pas parler contre la vérité, se réservant de répondre ou de se taire, suivant la nature des questions. — On lui demanda son âge, son nom. On lui ordonna de dire le *pater* et l'*ave*, — je les dirai volontier, si monseigneur de Beauvais veut m'ouïr en confession, répondit-elle, naïve et touchante réponse, par laquelle elle offrait

(1) Quicherat : *Procès de Jeanne d'Arc*, dev. de G. Manchon.

sa confiance à son juge, à son ennemi, dont elle eut fait son père spirituel et le témoin de son innocence.

A la quatrième séance, on la trouva animée d'une vivacité singulière : Elle ne cacha point qu'elle avait entendu ses voix. — « Qu'ont-elle dit, demanda un conseiller. » — « Que je vous réponde hardiment. » — Un autre lui adressa cette insidieuse et perfide question : « Jeanne croyez-vous être en état de grâce ? » Dire non, c'était s'avouer indigne d'avoir été l'instrument de Dieu ; mais d'autre part, comment dire oui ? Elle répondit avec une simplicité touchante : — « Si je n'y suis, Dieu veuille m'y mettre, et si j'y suis, Dieu veuille m'y tenir. » — Ils restèrent stupéfaits... Un troisième insista sur l'habit de femme qu'elle portait. C'était une question délicate pour sa pudeur : — « si vous voulez, répondit-elle, que je m'en aille, donnez-moi un habit de femme et je le porterai ; mais ici je me contente de celui que j'ai, parce qu'il plaît à Dieu. » On fit semblant de ne pas comprendre.

A la cinquième séance on l'attaqua par un côté difficile à défendre : celui des apparitions, on la pressa sur un signe apparu au Dauphin, sur sainte Catherine, sur saint Michel. Entre autres questions perfides et inconvenantes, on lui demanda si saint Michel était nu. — Elle répondit sans comprendre, avec une pureté céleste ; « pensez-vous donc que Notre Seigneur n'ait pas de quoi le vêtir. »

Jeanne Darc.

7

Le 1^{er} et le 3 mars, les questions deviennent pressantes et subtiles pour obtenir quelque aveu de magie, diablerie et superstition. On l'interroge sur les talismans, sur l'arbre des fées, le bois chenu? Pourquoi on lui baisait les mains, pourquoi elle n'avait jamais marché sans son étendard, même à Reims. — « Il avait été à la peine, répondit-elle, il était juste qu'il fut à l'honneur. » — « N'avez-vous point ressuscité un enfant de Lagny? » — « Toutes les filles de la ville assemblées à l'église priaient Dieu de rendre un peu de vie à l'enfant, pour qu'il fut baptisé. Je priai comme les autres, l'enfant ouvrit les yeux, reçut le baptême et mourut. » — « Sainte Catherine et sainte Marguerite haïssent-elles les Anglais? » — « Elles aiment ce que notre Seigneur aime, haïssent ce qu'il hait. » — « Croyez-vous que votre roi a bien fait de tuer ou de faire tuer monseigneur de Bourgogne? » — « Ce fut un grand dommage pour le royaume de France; mais Dieu ne m'a envoyé que pour secourir le royaume. » — Autant de questions, autant de pièges.

Le 10 mars et les jours suivants, on interrogea l'accusée sur sa sortie de Compiègne. — Sur sa tentative d'évasion et sur cent autres sujets divers. — On lui demanda si elle croyait être délivrée de prison? — « Les saintes m'ont dit que je serais délivrée à grande victoire, répondit-elle; et elle me disent encore : prends tout en gré, ne te soucie de ton martyre; tu en viendras enfin au royaume du para-

dis. » — « Et depuis qu'elles ont dit cela, vous vous tenez pour sûre d'être sauvé, et de ne point aller en enfer? » — « Oui, je crois aussi fermement ce qu'elles m'ont dit, que si j'étais déjà sauvé. » — « Les juges avaient enfin trouvé le vrai terrain de l'accusation. C'est sur le dogme qu'ils vont battre en brèche cette pauvre fille des champs.

A partir du 15 mars, la discussion s'engage dans les difficultés théologiques, l'église militante et l'église triomphante ; l'église et Jésus-Christ. — « Toutes mes œuvres, dit la pauvre fille au milieu des questions ou on cherche à l'égarer, sont dans les mains de Dieu et je m'en rapporte à son jugement, je certifie que je ne voudrais rien dire et faire contre la foi chrétienne. » — Mais un peu plus loin elle ajouta : — « Qu'est-ce que l'église, est-ce vous? si c'est vous qui êtes l'église, je ne veux pas me soumettre à mes ennemis. » — A mesure qu'on la poussait, la malheureuse s'égarait dans ce labyrinthe ; les choses en vinrent au point que plusieurs assesseurs protestèrent, et qu'un grave légiste, maître Jean Lohier, déclara net que l'accusée, simple fille, n'était pas capable de répondre sur de si grandes choses.

Jeanne sentit bien la violence de l'animosité de ses juges, elle en tomba malade. Le 18, il fallut suspendre les séances, et il n'y en eut pas de nouvelle jusqu'au 27. Dans cet intervalle ceux qui menaient le procès convinrent de réduire les chefs d'accusation à un certain nombre d'articles qui se-

raient tirés des réponses même de l'accusée, et sur lesquels Jeanne serait interrogée de nouveau.

Le jour du mardi saint, les séances furent reprises dans la grande salle du château, Jeanne y fut amenée. Le promoteur Joseph d'Estivet lui lut trente articles, renfermant tous les griefs allégués jusque-là au procès.

Dans les interrogations relatives à ces articles, on revint sur l'habit d'homme qu'elle portait. Les juges insistaient pour qu'elle le quittât. — « Il n'est pas à moi de savoir quand je pourrai les quitter, répondit-elle. » — « Mais si l'on vous prive d'entendre la messe. » — « Notre seigneur peut me la faire entendre sans vous. » — « Voudrez-vous prendre l'habit de femme pour communier à Pâques. » — « Non, je ne puis quitter cet habit pour recevoir mon sauveur, je ne fais nulle différence de cet habit ou d'un autre. » — Puis elle semble ébranlée et reprend : « A moins que vous ne me donniez une robe comme celles que portent les filles des bourgeois, une robe bien longue. » On voit qu'elle rougissait de s'expliquer, qu'elle n'osait rappeler comment elle était dans sa prison, en danger continuel.

Ne pouvant la surprendre de ce côté, les juges revinrent à la définition de l'église. Elle n'y voyait pas clair, la malheureuse, et recommença à s'égarer. Pourtant quelqu'un lui ayant expliqué ce que c'était que l'église militante, le pape et le concile de Bale :

— « En ce cas, dit-elle, je me sou mets à Notre saint Père le pape et au sacré concile. » — Mais ce n'était pas l'affaire de Cauchon; aussi apostrophant celui qui avait parlé : — « Taisez-vous, de par le diable, » s'écria-t-il ; puis il défendit au greffier de noter cette soumission au procès-verbal.

Jeanne n'avait jamais passé le jour de Pâques sans s'approcher des sacrements. En entendant les joyeuses volées de cloches, la tristesse la prit et elle retomba malade. Il se trouva justement que ce jour-là elle avait goûté d'un poisson que lui envoyait le charitable évêque de Beauvais, elle put se croire empoisonnée. L'évêque y avait intérêt, la mort de Jeanne eût fini ce procès embarrassant. Mais ce n'était pas le compte des Anglais. On envoya chercher deux médecins célèbres. Le comte de Warwick leur dit que pour rien au monde le roi ne voudrait que cette femme mourut de mort naturelle; « il l'a acheté assez cher; il ne veut pas qu'elle finisse autrement que par justice. » Ils trouvèrent Jeanne dévorée de la fièvre, la saignèrent, et elle devint mieux : mais il fallait qu'elle guérit vite : on fit venir un autre docteur, Jean Tiphaine. Ce fut le promoteur d'Estivet qui l'accompagna à la prison. La *Pucelle* voulut raconter l'histoire de la carpe : mais le promoteur l'interrompit : — « tu mens, pail-larde! s'écria-t-il, tu as mangé des harengs et des choses à toi contraires. » Elle répondit que non. La discussion s'envenima : Jeanne reprit la fièvre. Cet

incident étrange qui jette une si affreuse lumière sur la situation de Jeanne, est attesté par les témoins du procès de révision.

La pauvre fille était encore malade quand les débats furent repris, le 18 avril. Les juges vinrent la trouver dans sa prison, et lui remontrèrent qu'elle était en grand danger si elle ne voulait prendre conseil et suivre l'avis de l'église. — « Il me semble en effet, dit-elle, vu mon mal, que je suis en grand péril de mori; s'il en est ainsi que Dieu veuille faire son plaisir de moi, je voudrais avoir confession, recevoir mon sauveur, et être mise en terre sainte! » — « Si vous voulez avoir les sacrements de l'église, il faut faire comme les bons catholiques et vous soumettre à l'église. » — Elle ne répliqua pas, puis, le juge insistant : — « Je m'en rapporte à notre Seigneur, » dit-elle.

Les docteurs la prêchèrent longtemps. Celui qui s'était chargé spécialement de l'exhorter, maître Nicolas Midy finit par lui dire aigrement : — « Si vous n'obéissez à l'église vous serez abandonnée comme une sarrazine. » — « Je suis bonne chrétienne, répondit-elle doucement; j'ai été bien baptisé et je mourrai en bonne chrétienne. »

Cependant les Anglais s'impatientaient contre la lenteur de ces gens de loi, qui n'en finissaient point. On revint à la charge le 2 mai, dans la grande salle du château. Jean de Chatillon un des asses-

seurs lui fit un très long discours dans lequel il repassa toutes ses fautes, son obstination à porter les habits d'homme, son refus de se soumettre à l'autorité de l'église, sa persistance dans la folie de ses apparitions; le culte qu'elle avait rendu à des choses insolites, la complaisance avec laquelle elle se livrait à des pratiques idolâtre, sa confiance téméraire dans la clémence de Dieu et les présomptions vaines de ses prophéties (1). On obtint que des réponses mêlées d'amertume, mais aucune rétractation.

Le 9 mai, on alla plus loin, les bourreaux pénétrèrent avec les juges dans la prison de Jeanne; on déploya devant elle les instruments de torture, on la pressa de se soumettre de confesser qu'elle était sous l'empire de l'ennemi des hommes. — « Le démon, répondit-elle, n'a jamais eu de puissance sur mon esprit ni sur mes pensées, et Dieu a toujours été le maître de toutes mes actions. » — Ce fut tout ce qu'on en put tirer. Il fallut remporter les instruments.

On était arrivé au 23 mai, mercredi de la Pentecôte, l'université de Paris consultée avait répondu que cette fille était livrée au diable. Le tribunal se réunit une dernière fois, pour lui faire la lecture des douze articles de la réponse. L'assemblée se tint en

(1) Michaud et Poujoulat : *Notice sur Jeanne d'Arc.*

la chapelle de l'archevêché, et ce fut Pierre Morice, docteur en théologie, qui prit la parole, et s'adressant à Jeanne lui dit :

« Tu as dit que dès l'âge de treize ans tu as eu des révélations et apparitions d'anges, de sainte Catherine et sainte Marguerite, que tu les as vus des yeux corporels bien souvent, et qu'ils t'ont parlé.

Item. Tu as dit que ton roi a eu signe par lequel il connut que tu étais envoyée de Dieu par saint Michel, accompagné de plusieurs anges dont les uns avaient des ailes, les autres des couronnes ; avec les dits anges, étaient sainte Catherine et sainte Marguerite : toute laquelle compagnie vint à toi au château de Chinon, et montèrent les degrés du château jusqu'en la chambre de ton roi, devant lequel l'ange s'inclina qui portait une couronne. Une fois tu as dit que quand ton roi eut ce signe, il était tout seul ; d'autres fois, que cette couronne que tu appelles signe, fut baillée à l'archevêque de Reims qui la bailla à ton roi en la présence de plusieurs princes et seigneurs (1).

Item. Tu as dit que tu connais les anges et les saintes par le bon conseil, confortation et doctrine

(1) Cet article n'est pas clair : il y est fait allusion au signe qui fit reconnaître Jeanne par le roi, et qu'elle ne voulut pas révéler à ses juges.

qu'ils t'ont donnée, et crois aussi que c'est saint Michel qui s'est apparu à toi; et tu dis que leurs faits et dits sont bons et que tu les crois aussi fermement que tu crois la foi de Jésus-Christ.

Item. Tu as dit que tu es certaine d'aucune choses à venir, que tu as su les choses cachées, et que tu as connu les hommes que tu n'avais jamais vus, et ce par les voix des saintes Catherine et Marguerite.

Item. Tu as dit que du commandement de Dieu tu as porté continuellement habit d'homme, et que tu avais pris robe courte, pourpoint, chausses attachées avec aiguillettes, que tu portais aussi cheveux courts, coupés en rond au-dessus des oreilles; sans laisser sur toi, aucune chose qui démontrât que tu étais femme; que plusieurs fois tu as reçu le corps de N. S. en cet habit, combien que plusieurs fois tu as été admonestée de le laisser; de quoi tu n'as rien voulu faire, en disant que tu aimerais mieux mourir que de laisser le dit habit, si ce n'était pas le commandement de Dieu, et que si tu étais encore en cet habit, avec le roi et ceux de ta partie, ce serait un des plus grands biens du royaume de France; et tu as dit que pour mille choses ne ferais serment de ne porter point le dit habit et les armes; et en toutes les dites choses, tu dis avoir bien fait et au commandement de Dieu.

Item. Tu as dit que souvent en tes lettres tu as

mis ces deux noms *Jésus, Marie*, et le signe de la croix, en accident de montrer à ceux à qui tu écrivais, que tu ferais le contenu de tes lettres; et en autres de tes lettres tu t'es vantée que tu ferais tous ceux qui ne t'obéiraient, et que on verrait aux coups qui aurait le meilleur droit; et souvent tu as dis que tu n'as rien fait que par révélation et par le commandement de Dieu.

Item. Tu as dit, que par les révélations que tu as eues à l'âge de dix-sept ans, tu as laissé tes père et mère contre leur volonté, dont ils ont été si déplaisants qu'ils en sont tombés presque en démence, et t'en es allée à Robert de Baudricourt qui à ta requête t'a baillé habit d'homme et épée, et des gens pour te conduire à ton roi, auquel tu as dit que tu venais pour expeller ses adversaires, et lui as promis que tu mettrais en sa seigneurie et qu'il aurait victoire contre tous ses ennemis, et que Dieu t'avait envoyé pour ce faire; et dis que toutes les choses dessus dites tu les a faites en obéissant à Dieu par révélation.

Item. Tu as dit que de ta bonne volonté tu as sailli de la tour de Beauvais aux fossés, en aimant mieux mourir que d'être mise en la main des Anglais, et vivre après la destruction de Compiègne; et combien que saintes Catherine et Marguerite te défendirent que tu ne saillisses, toutefois tu ne t'en pus contenir ni garder, combien que tu fisses grand péché de saillir contre leur défense; mais que tu avais su par

tes voix que Dieu l'avait pardonné ce péché, après que tu t'en étais confessée.

Item. Tu as dit que sainte Catherine et sainte Marguerite t'ont promis de te conduire en paradis, pourvu que tu gardes ta virginité, laquelle tu leur as vouée et promise, et de ce es certaine, comme si tu étais en la gloire du paradis; que tu ne crois point avoir fait péché mortel, et si tu étais en péché mortel, les dites saintes Catherine et Marguerite ne te visiteraient pas comme elles font.

Item. Tu as dit que tu sais bien que Dieu aime aucune personne vivante plus que toi, et que tu le sais par les révélations des dites saintes; que les dites saintes parlent langage français et non anglais, par ce qu'elles ne sont point de leur parti, et depuis que tu as su que les dites voix étaient pour ton roi tu n'as point aimé les Bourguignons.

Item. Tu as dit qu'à ceux que tu appelles saint Michel, sainte Catherine et sainte Marguerite, tu as fait plusieurs révérences en t'agenouillant et baisant la terre sur laquelle ils marchaient, et même que tu les as baisés et accolés; et crus dès le commencement qu'ils venaient de Dieu, sans demander conseil à ton curé, ni à aucun homme d'église; et que néanmoins tu crois cette voix être venue de Dieu, aussi fermement que la foi chrétienne, et que Jésus-Christ a souffert mort et passion, et que si aucun mauvais esprit apparaissait en la forme et figure de saint

Michel tu le connaîtrais bien; tu as aussi dit que pour requête du monde tu ne dirais le signe venu à ton roi, si ce n'est par le commandement de Dieu.

Item. Tu as dit que si l'Eglise voulait que tu fisses le contraire du commandement que tu dis avoir de Dieu, tu ne le ferais, pour quelque chose du monde; que tu sais bien que ce qui est contenu en ton procès est venu du commandement de Dieu, et qu'il te serait impossible de faire le contraire; que de toutes les choses dessus dites, tu ne te veux point rapporter au jugement de l'église qui est en la terre, ni d'homme vivant, mais seulement à Dieu seul; et dis en outre que tu ne fais point ces réponses de ta tête, mais du commandement de Dieu, combien que l'article de la foi qui est que chacun doit croire l'église catholique, t'ait été plusieurs fois déclaré, et que tout bon chrétien doit soumettre tous ses faits à l'église, principalement en fait de révélations et de telles choses. »

Les juges finirent par obtenir de Jeanne qu'elle se rétracterait ou plutôt qu'elle ferait une abjuration publique des crimes d'hérésie et d'idolâtrie.

Il importait de donner à cet acte le plus de solennité possible. On remit l'abjuration au lendemain jeudi, on la prépara avec tout l'appareil nécessaire pour donner le change au peuple, et pour flétrir l'honneur du roi de France. On choisit pour théâtre de la représentation le cimetière de Saint-Ouen,

situé derrière l'église de ce nom. Dès le matin, Jeanne y fut amenée et placée sur une estrade. Le tribunal prit place sur une autre. La place fut livrée au populaire et aux soldats anglais. Le prédicateur Guillaume Evrard, dans un très long discours, s'évertua à prouver que Jeanne était séparée de l'église et méritait la mort, à laquelle elle ne pouvait échapper que par une rétractation.

La malheureuse affaiblie par la maladie, brisée par une captivité qui durait depuis une année entière, avait vu s'évanouir peu à peu dans son cœur, l'espoir d'une délivrance à main armée qui l'avait longtemps soutenue ; ses dix-huit ans lui demandaient grâce. Elle écoutait, tête baissée, les emphatiques périodes de l'orateur. Un moment cependant elle releva la tête : ce fut lorsque l'orateur, dans une violente sortie contre le roi et le clergé de France, accusa Charles d'hérésie et de schisme pour s'être appuyé sur un secours venu de l'enfer. A ces mots, l'admirable fille oubliant le danger, s'écria : — « Parlez de moi, sire, mais non pas du roi, car, révérence gardée, je vous ose bien dire et jurer sur ma vie, que c'est le plus noble chrétien de tous les chrétiens, et n'est point tel que vous dites. » — « Faites-la taire, » s'écria Cauchon.

Evrard reprit son discours, sans se décourager et continua ses exhortations, tantôt avec la menace, tantôt avec la prière. En finissant il lui lut une for-

mule d'abjuration, et termina par ces paroles : — « tu signeras, ou tu seras brûlée. » — « Je me soumetts à l'église et au pape de Rome, répondit la pauvre fille. » — « Signe! ou tu seras *arse*. » — Elle hésitait.

L'évêque de Beauvais commença à lire la sentence de condamnation... L'auditoire entier était ému : tout le monde, jusqu'à l'huissier la suppliait de céder. — Evrard répéta : — tu signeras de suite, ou tu finiras aujourd'hui ta vie par le feu. » — « J'aime mieux, répondit la pauvre fille, signer que d'être brûlée. »

On lui présenta alors une cédule contenant la formule de l'abjuration. — « Je ne sais ni lire, ni écrire, » dit-elle. — L'appariteur Massieu, lui lut la formule qui contenait six à sept lignes, et lui remit une plume. Jeanne traça un rond sur le papier. Mais un secrétaire du roi d'Angleterre qui était présent, lui prit la main et lui fit tracer une croix, au bas d'une feuille. Il se trouva qu'au lieu de cinq à six lignes, la déclaration en avait plus de trente. Ce fut celle qu'on enregistra, l'autre avait été habilement escamotée.

Voici le texte de la pièce qui se trouve aux actes du procès : « Toute personne qui a erré et mespris en la foi chrétienne et depuis, par la grâce de Dieu est retournée en lumière de vérité, et en l'union de notre mère, sainte église, se doit moult bien garder que l'ennemi d'enfer ne la reboute et fasse rechoir

en erreur et en damnation. Pour cette cause, je Jehanne, communément appelée la *Pucelle*, misérable pécheresse, après ce que j'ai connu le laz d'erreur auquel j'étais tenue, et que par la grâce de Dieu suis retournée à notre mère sainte église, afin qu'on voie que non pas feintement, mais de bon cœur et de bonne volonté, suis retourné à icelle, je confesse que j'ai très grièvement péché, en feignant mensongusement, avoir eu révélation et apparition de par Dieu, par les anges, et sainte Catherine et sainte Marguerite; en séduisant les âmes, en croyant follement et légèrement; en faisant superstitieuses divinations; en blasphémant Dieu, ses saints et ses saintes; en tresposant la loi divine, la sainte écriture, les droits canons; en portant habit dissolu, difforme et déshonnête contre la décence de nature, et cheveux rognés en rond, en guise d'homme, contre toute honnêteté du sexe de femme; en portant aussi armure, par grande présomption et désirant cruellement effusion du sang humain; en disant que toutes ces choses j'ai fait, par commandement de Dieu, des anges et des saintes dessus dites, et que en ces choses j'ai bien fait et n'ai point mespris; en méprisant Dieu et ses sacrements; en faisant sédition; en idolâtrant pour adorer mauvais esprit, et invoquant iceux. Confesse aussi que j'ai été schismatique, et par plusieurs manières ai erré, en la foi. Lesquels crimes et erreurs, de bon cœur et sans fiction, je, de la grâce de Dieu notre seigneur, retournée à la voie de vérité, par la sainte doctrine et par le

bon conseil de vous, et des docteurs et maîtres que m'avez envoyés, abjure, déteste, renie, et de tout y renonce et m'en départ, et sur toutes ces choses, devant dites, me soumetts à la correction, disposition, amendement, et totale détermination, de notre mère sainte église et de votre bonne justice. Aussi je jure, voue et promets à monseigneur saint Pierre prince des Apôtres, à notre Saint Père le pape de Rome, son vicaire et à ses successeurs, et à vous, messeigneurs, révérend père en Dieu, monseigneur l'évêque de Beauvais, et religieuse personne maître Jean Lemaitre vicaire de monseigneur l'inquisiteur de la foi, comme à mes juges, que jamais, par quelque exhortement, ou autre manière ne retournerai aux erreurs devant dites, desquelles il a plu à notre seigneur, moi ôter et délivrer; mais, à toujours demeurerai en l'union de notre mère sainte église, et en l'obéissance de notre Saint Père le pape de Rome. Et ceci, je dis, affirme et jure, par Dieu le tout puissant et par ses saints évangiles. Et en signe de ce, j'ai signé cette cédule de mon signe, *Jehanne*. †

La prétendue coupable ayant abjuré, une nouvelle sentence devait intervenir : on la rédigea à la hâte et séance tenante, Cauchon la lut à l'accusée. Il y était dit qu'on la relevait de son excommunication, et qu'on la condamnait *par grâce et par modération, à passer le reste de ses jours en prison, au pain de douceur et à l'eau d'angoisse, pour y pleurer ses péchés et n'en plus commettre à l'avenir.* »

Il était d'usage que les condamnés en cour d'Eglise, quand on ne les remettait pas au bourreau séculier, fussent enfermés dans les prisons ecclésiastiques. On l'avait promis à Jeanne, et elle y tenait parce que là au moins, elle serait servie par des femmes et pourrait, sans danger, prendre les vêtements de son sexe, comme elle s'y était engagée. — « Eh bien; gens d'Eglise, dit-elle à ceux qui l'entouraient, menez-moi en vos prisons et que je ne sois plus en la main de ces Anglais. » Mais les Anglais ne trouvaient pas que le dénouement de ce drame fut assez tragique. Ils murmuraient. L'évêque la fit ramener à sa prison du château.

Jeanne cependant s'empressa de quitter ses vêtements d'homme et de revêtir ceux qu'on lui avait envoyés, voulant aussi donner une preuve immédiate de la sincérité de sa soumission. L'évêque, le vice-inquisiteur et quelques autres vinrent s'en assurer dans la soirée et la trouvèrent résignée. Le vice-inquisiteur s'appliqua à lui faire comprendre que s'il lui arrivait de retourner à sa première conduite, *on ne la recevrait plus à repentance, et qu'elle serait entièrement abandonnée.*

C'était presque la révélation du nouveau plan de campagne qui se tramait contre elle. Pendant les deux journées, ou plutôt les deux nuits qui suivirent, il se passa des choses que l'histoire ose à peine éclaircir. Au rapport d'un des témoins du procès de
Jeanne Darc.

réhabilitation, un anglais, non plus un soldat, mais un lord, aurait pénétré dans sa prison pour la deshonorer par force, et n'y parvenant pas, l'aurait outrageusement battue. A ce témoignage un autre ajoute l'avoir trouvée en larmes défigurée par les mauvais traitements.

Quand arriva le dimanche matin ; ses gardes secouant sur son lit le sac où se trouvaient ses habits d'homme, enlevèrent les autres et ne voulurent pas les lui rendre. Outrée de tant d'ignominie, elle prit ses anciens vêtements et déclara qu'elle ne les quitterait plus tant qu'on ne l'aurait pas changée de prison. C'était ce qu'attendaient les Anglais. « Elle est prise s'écrièrent-ils. » L'évêque de Beauvais accourut. Il la trouva éplorée, le front meurtri, les vêtements en désordre, les cheveux épars. Il l'interrogea, mais la pudeur la retint. Elle se contenta de dire que cet habit convenait mieux tant qu'elle serait gardée par des hommes ; qu'elle reprendrait l'habit de son sexe dès qu'on lui donnerait une prison douce et sûre.

Le lundi 28 mai, l'évêque et le vicaire de l'inquisition revinrent. Ils étaient accompagnés de trois assesseurs, du comte de Warwick et de plusieurs officiers anglais. Jeanne s'excusa de nouveau d'avoir changé d'habits, en disant qu'on lui avait promis de la faire sortir de la prison séculière, et de la mettre dans une prison ecclésiastique sous la surveillance

d'une femme : qu'elle aimait mieux mourir que de rester plus longtemps dans les fers.

Pierre Cauchon se hâta de changer de sujet et de lui demander si elle avait revu ses apparitions. — « Oui, répondit-elle, avec une héroïque fermeté, les saintes m'ont apparû. Dieu m'a fait connaître par elles, la grande pitié de l'abjuration que j'ai faite pour sauver ma vie. Tout ce que j'ai dit et fait, je ne l'ai dit et fait que par crainte du feu, mais j'ai toujours répondu la vérité telle que je l'ai sue. »

Les juges lui représentèrent qu'au cimetière Saint-Ouen elle avait déclaré s'être vantée faussement de ses communications avec les saintes. — « Je n'ai pas compris, répondit-elle, je n'ai point entendu révoquer les apparitions, je ne savais pas ce qu'il y avait sur le papier, et n'ai voulu faire de révocation qu'autant que cela plairait à Dieu. »

Les juges se retirèrent sur ces paroles. La matière était suffisante. Dans une grande assemblée, tenue le lendemain 29 à l'archevêché, quarante juges à l'unanimité, reconnurent Jeanne *relapse*, déclarèrent quelle était hérétique, et convinrent de la livrer sans retard au bras séculier.

En effet; dès l'aurore du mercredi 30 mai, frère Martin Ladvenu, un de ceux qui lui avaient montré plus de sympathie, vint prévenir Jeanne dans

sa prison du fatal jugement et de sa mort prochaine par le feu.

A cette nouvelle la pauvre fille ne put dominer son émotion : « Ah ! s'écria-t-elle douloureusement, comment me traite-t-on avec tant de cruauté, que mon corps net et entier, qui ne fut jamais corrompu, doive aujourd'hui être consumé et réduit en cendres. Ah ! ah ! j'aimerais mieux être décapitée sept fois que d'être ainsi brûlée. J'en appelle à Dieu, le grand juge des torts qu'on me fait (1). »

Après cette première explosion elle se remit, pria le frère de recevoir sa confession, et demanda l'Eucharistie, qui cette fois lui fut accordée.

Il était neuf heures. On la revêtit d'habits de femme, et elle descendit dans la cour du château où le char funèbre l'attendait. Le confesseur Martin Ladvenu et l'appariteur Massieu s'assirent à côté d'elle : un autre assesseur qui souvent avait pris la parole pour la défendre, frère Isambard de la Pierre voulut aussi l'accompagner jusqu'à la fin et suivit le char. Huit cents hommes de garde marchaient autour.

On dit que dans la foule, un homme fut remarqué qui paraissait plus conterné, plus affligé que tous

(1) Quicherat : *Procès de Jeanne d'Arc*, dep. de s^r Toutmouillé.

les autres. C'était ce même Nicolas Loyseleur qu'on avait chargé d'épier et de tromper Jeanne, et qui voyait enfin ou la malheureuse avait été conduite par ses perfides conseils. Il essaya vainement de s'approcher du char, en s'accusant tout haut de ses trahisons. Les soldats le repoussèrent. Quant à la *Pucelle* elle pleurait sans accuser, toutefois ni ses saintes, ni son roi. Il ne lui échappait qu'un mot : « Oh Rouen, Rouen, dois-je donc mourir ici ? »

Le bûcher, avait été dressé place du Vieux-Marché. Il effrayait par ses dimensions. Avant d'y monter la sainte martyre dut écouter d'abord un sermon de maître Nicolas Midy, une des lumières de l'Université de Paris. Puis la lecture de la nouvelle sentence rédigée la veille au soir dans la dernière assemblée des juges.

Ce fut Cauchon qui prit la parole : « Le devoir du pasteur, y est-il dit, est de retrancher de l'église un de ses membres, lorsqu'il est hérétique et obstiné, de peur que son venin ne se répande dans le sein de l'église. Nous, juges compétents, nous vous avons déjà déclarée coupable de diverses erreurs, de crimes, de schisme, d'idolâtrie, d'invocation de démons, et de plusieurs autres ; après quoi nous vous avons admis à la résipiscence, parce que vous y avez renoncé, et que vous avez promis de n'y plus retomber, suivant la cédule que vous avez souscrite. Cependant votre cœur étant séduit par le prince du schisme et du mensonge, vous êtes, de

votre aveu, retombée, ô douleur ! dans vos premiers égarements.

« C'est pourquoi, nous, étant sur notre tribunal, vous déclarons relapse et hérétique par notre présente sentence. Nous prononçons que vous êtes un membre pourri, et comme tel, pour que vous ne corrompiez pas les autres, nous vous déclarons rejetée et retranchée de l'Eglise, et que nous vous livrons à la puissance séculière, en la priant de modérer son jugement à votre égard et de vous éviter la mort et la mutilation des membres. »

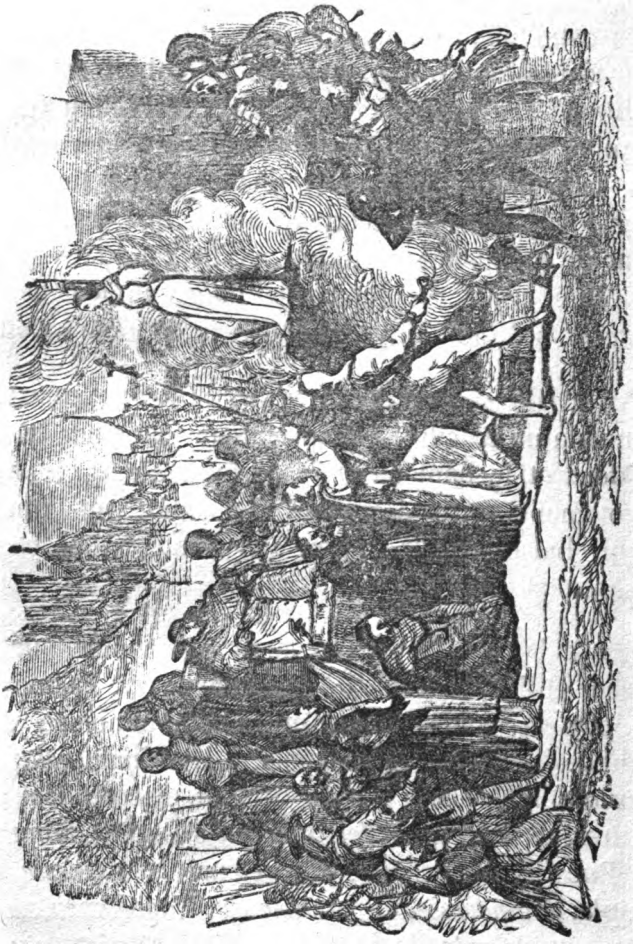
Pendant qu'ils parlaient, Jeanne à genoux, invoquait Dieu, la Vierge, saint Michel et sainte Catherine, pardonnant à tous et demandant pardon ; disant aux assistants : « Priez pour moi, » et requérant surtout des prêtres de dire chacun une messe pour le repos de son âme. Ce qui est surtout admirable, c'est que « à ce moment suprême, ou pour récompense de ses fidèles services, elle était à genoux devant le bûcher, pensant encore à Charles VII, et préoccupée de l'honneur de ce prince, elle dit tout haut devant le peuple que « ce qu'elle avait fait, fut-il bien ou mal, ne devait point être mis au compte du roi. » Elle lui avait consacré le fruit et l'éclat de ses victoires, elle ne gardait pour elle que les outrages et les souffrances (1).

(1) Guido Goërrès : *Jeanne d'Arc*, p. 369.

Cependant les soldats s'impatientaient : « Prêtre disaient-ils, allons nous dîner ici, » Cauchon, qui dans cette affaire jouait le rôle de Pilate; n'avait plus rien à faire. La coupable retombait entre les mains de l'autorité séculière. Mais au milieu de ce tumulte, le bailli de Rouen, Racul Bouteiller ne prit pas la peine de prononcer une sentence de mort. Tous les historiens s'accordent à dire qu'aucun jugement de la justice séculière ne fut rendu. — Fais ton office, criaient les soldats au bourreau. « *Mène là, mène là,* » dit le bailli. Le bourreau s'empara d'elle.

Avant de monter au bûcher, la sainte martyre demanda un crucifix. Un spectateur coupa son bâton en deux et le liant en croix le lui présenta. Jeanne dévotement prit ce signe du salut, et après l'avoir baisé, elle le mit en son sein entre sa chair et ses vêtements

Les aides du bourreau la firent monter sur le bûcher et l'attachèrent au poteau avec une chaîne de fer. On la coiffa d'une mitre ignominieuse sur laquelle étaient tracés ces mots, « *hérétique, relapse, apostate, idolâtre.* » Sur un écriteau, placé en face du bûcher, on écrivit : « *Jehanne qui s'est fait nommer la Pucelle, menteresse, perniciose, abuseresse du peuple, devineresse, superstitieuse, blasphèmeresse de Dieu, mécréante de la foi de Jésus-Christ, vanteresse, idolâtre, cruelle, dissolue, invocateresse de Diables, schismatique et hérétique.* » Alors le bourreau mit le feu.



La malheureuse le vit d'en haut, et poussa un cri. Puis comme le frère Isambart de la Pierre se tenait près d'elle avec une croix qu'il était allé chercher en hâte à l'église voisine, elle le fit descendre, en lui recommandant de tenir la croix élevée, devant ses yeux, « jusqu'au pas de la mort, afin, que pendant que son cœur battait encore elle fut continuellement devant sa vue (1). »

En un instant les flammes gagnèrent ses vêtements : une fumée épaisse, en enveloppant son corps de tous côtés, la déroba en partie aux regards des spectateurs. On l'entendit encore invoquer saint Michel et les saints et saintes du paradis, puis d'une voix haute ayant prononcé trois fois le nom de « *Jésus*, » elle rendit l'esprit. C'était le 30 mai 1431.

Il paraît que la voyant morte ceux qui présidaient à l'exécution, eurent l'infamie de commander au bourreau de retirer un peu le feu, sous prétexte de s'assurer de son identité. « Quand il l'eurent vue « assez à leur gré » le bourreau acheva son œuvre, et ils firent jeter ses cendres dans la Seine.

La foule se retira en silence et consternée.

(1) Quicherat : *Procès de Jeanne d'Arc* : dep. de fr^e Martin Ladvenu.

CHAPITRE CINQUIÈME

LA RÉHABILITATION.

On a beaucoup reproché au roi Charles VII, de n'avoir fait aucune démarche auprès des généraux anglais pour arrêter le procès de l'héroïne qui lui avait rendu son royaume. Cette accusation d'ingratitude nous semble d'abord un peu hasardée, et fut-il vraie que le roi de France n'ait pas eu recours aux négociations diplomatiques, que la reconnaissance et son intérêt lui commandaient d'entamer, il faudrait en chercher la raison bien moins dans son apathie habituelle que dans la certitude presque absolue où il se trouvait de se heurter contre un refus. Jeanne Darc n'était pas considérée par ses contemporains, comme un guerrier ordinaire, que la loi

des batailles admettait à rançon quand il tombait aux mains des ennemis : c'était proprement dans la pensée des Anglais, le génie de la guerre, un être supérieur, ange ou démon qui portait la victoire dans les plis de son étendard, et contre lequel toute résistance était impossible. Ils savaient parfaitement, ils ne pouvaient oublier qu'au moment de son apparition au milieu des troupes de Charles VII, la France n'avait plus qu'un souffle, et qu'il était humainement impossible de la retirer de leurs mains. La *Pucelle* dès sa première victoire avait changé la face des choses et soufflé le découragement sur leurs meilleurs soldats. Depuis dix mois elle marchait de triomphe en triomphe, et maintenant c'étaient eux, les vainqueurs d'autrefois, qui sentaient fuir sous leurs pieds cette terre que pendant cent ans ils avaient convoitée et arrosée de leur sang.

Non seulement Charles VII savait que toute tentative diplomatique pour arracher la *Pucelle* des mains des Anglais serait repoussée. Mais il avait tellement confiance en sa mission divine, qu'il était persuadé et toute la France avec lui, que Jeanne serait délivrée. La prisonnière elle-même n'en faisait point l'objet d'un doute : car ses voix, voix infaillibles le lui avaient dit. C'était donc beaucoup sur la Providence, un peu sur ses victoires, mais point du tout sur la loyauté militaire déjà fort douteuse des Anglais, qu'il devait compter pour briser les fers de l'héroïne. Ce ne fut que dans les derniers mois du procès que la

confiance dans une intervention divine finit par être ébranlée.

Nous voyons alors Xaintrailles faire une tentative hardie sur Rouen même, je n'ose pas dire d'après l'avis du roi, mais on le pourrait croire. Certes c'eût été un beau coup d'enlever les juges avec leur prisonnière, et de mener à Poitiers Warwick et Bedford. Mais l'entreprise manqua, et la *Pucelle* fut exécutée comme nous l'avons vu.

La réaction ne se fit pas attendre. Les Anglais eux-mêmes, furent les premiers à s'accuser. Un d'eux, des plus furieux, avait juré de mettre un fagot au bucher : il se trouva mal. Ses camarades le menèrent à une taverne pour le faire boire et reprendre ses esprits, mais il ne pouvait se remettre : « J'ai vu, disait-il, hors de lui-même, j'ai vu de sa bouche, avec le dernier soupir s'envoler une colombe. » D'autres avaient lu dans les flammes le mot qu'elle répétait : « Jésus. » Le bourreau alla, le soir, trouver frère Isambart ; il était tout épouvanté, et se confessa, mais il ne pouvait croire que Dieu lui pardonnât jamais... Un secrétaire du roi d'Angleterre, disait tout haut en revenant : « Nous sommes perdus, nous avons brûlé une sainte (1). »

(1) Michelet : *Histoire de France*, t. V.

Cette parole échappée à un ennemi, n'en est pas moins grave. Elle restera, l'avenir n'y contredira point. Oui, selon la religion, selon la patrie, Jeanne Darc fut une sainte (1).

Quant aux acteurs de ce drame lugubre, la haine publique, semblable au remords qui poursuit le méchant, s'attacha dès lors à tous leurs pas et ne les quitta plus. La multitude irritée en appela des justices de ce monde qui les protégeaient aux inexorables vengeances du ciel. On les suivit dans tous les accidents de leur vie, et toutes les fois qu'il leur arrivait quelque chose de malheureux, ou de sinistre, on bénissait la main de Dieu qui les avait frappés. C'est dans cet esprit que l'histoire contemporaine nous dit que l'évêque de Beauvais, devenu évêque de Lisieux, et non pas archevêque de Rouen comme il l'espérait, était mort subitement entre les mains de son barbier ; que le promoteur d'Estivet fut trouvé mort dans un colombier, hors des portes de Rouen ; que Loyseleur expira subitement dans l'église de Bale ; que Nicolas Midi rédacteur des douze articles, fut atteint de la lèpre et finit misérablement, et lorsque, quatre ans après le duc de Bedford mourut, on ne manqua pas d'attribuer aussi sa fin à la colère divine.

(1) Michelet : *loco. cit.*

En France, malgré les soucis et les travaux journaliers de la guerre, qui n'avait fait que redoubler d'ardeur après l'exécution de Jeanne, l'opinion publique n'était pas moins unanime à protester contre la sentence et à exalter celle qu'on appelait déjà l'*Epée de Dieu*; mais toutes ces démonstrations n'empêchèrent pas le désespoir et la mort d'entrer dans l'humble maison où elle était né au village de Domremy.

Le pauvre Jacques Darc son père, ne put survivre au supplice de sa fille, il mourut en 1431 ou 1432, quelques mois seulement après l'exécution. Jacquemin, le frère aîné de Jeanne, s'éteignit à la même époque. Jean et Pierre quittèrent le service. L'aîné devint prévôt de Vaucouleurs. Le plus jeune se fixa à Orléans, et se maria dans la famille de Proville. La mère infortunée, vint elle-même habiter Orléans, fixée dans cette cité par le témoignage de la reconnaissance publique et par une dotation municipale dont elle fut pourvue jusqu'à sa mort.

L'expulsion des Anglais du territoire de France, s'accomplit telle que la *Pucelle* l'avait prédit. La paix d'Arras amena d'abord la réconciliation de Charles VII et du duc de Bourgogne en 1435, Paris fut pris par le connétable de Richemont en 1436, Montereau, Meaux, et toutes les villes anglaises du rayon furent emportées ou se soumirent : enfin, Dunois ayant fait la conquête de la Normandie en 1449, et celle de la Guyenne en 1451,

l'anglais fut définitivement chassé du royaume et l'on vit se vérifier à la lettre la prédiction de Jeanne lorsqu'elle disait à ses juges : « Avant qu'il soit sept ans les Anglais perdront un gage plus grand qu'ils n'ont fait devant Orléans, ils perdront toute la France. »

Ce fut seulement vingt-quatre ans après le martyre, que Charles VII parut se souvenir de celle qui lui avait été envoyée par Dieu, au moment où il ne songeait plus qu'à fuir en Espagne. Sollicité, pressé par l'opinion publique, et par les larmes de la malheureuse Isabelle Romée qui ne cessait de s'adresser aux grands, aux évêques, au pape même, pour obtenir la réhabilitation de sa fille, le roi signa des lettres royales, ordonnant une enquête pour savoir la vérité sur ce procès « *à la suite duquel on avait fait mourir la Pucelle iniquement et contre raison,* » et comme les premiers juges de Jeanne s'étaient constitués en tribunal ecclésiastique, ce fut par l'autorité de l'église qu'on crut nécessaire de procéder à la révision.

Sur l'autorisation du pape Calixte III, l'archevêque de Reims, cardinal d'Estouteville, commença la procédure, et fit examiner l'affaire par un tribunal, composé des évêques de Paris et de Coutances, d'un inquisiteur, d'un promoteur et d'un nombre considérable de docteurs. Les lettres apostoliques étaient datées de juin 1455, le tribunal s'assembla

pour la première fois le 17 novembre de la même année.

La mère de Jeanne était présente avec ses deux fils : elle adressa aux juges ces paroles simples et touchantes : « Jeanne Darc était ma fille, je l'avais élevée dans la crainte de Dieu et les traditions de l'Eglise, suivant son âge et son état, qui la faisait vivre dans les prés et dans les champs. Ma fille fréquentait l'église, se confessait et communiait tous les mois et jeûnait aux jours prescrits. Elle n'a jamais rien pensé ni médité contre la foi. Cependant ses ennemis, au mépris du prince sous lequel elle vivait, lui on fait un procès en matière de foi ; ils lui ont imputé de faux crimes, sans avoir égard à ses appellations ; ils lui ont fait subir une infamie irréparable pour elle et pour sa famille. »

L'enquête commença alors. Elle fut conduite avec tant de conscience et une si sévère impartialité, qu'il ne s'est trouvé jusqu'ici personne, pas même parmi les ennemis les plus acharnés de la *Pucelle*, qui aït osé l'attaquer.

Dans le premier procès, aucun témoin n'avait été entendu, dans celui-ci on en entendit plus de cent. Plusieurs enquêtes furent établies ; l'une au pays de Jeanne, une autre à Orléans, la troisième à Rouen, la quatrième à Paris

Les déclarations des témoins remirent toute la vie de la *Pucelle* sous les yeux des juges, et toutes les dépositions conservées avec soin, sont encore là,

à la disposition de la postérité. Les récits des compagnons de sa jeunesse, montrent à nu son enfance, sa piété, sa douceur, les moindres actes de sa vie privée, et ont par cela même un charme infini; mais parmi tous ceux qui furent entendus, on aime surtout à suivre les déclarations des compagnons d'armes de l'héroïne; le duc d'Alençon, le comte de Dunois, Gaucourt, alors âgé de quatre-vingt cinq ans, le chevalier d'Aulon qui fut son écuyer, tous s'accordant à dire que la jeune inspirée les étonnait souvent par son habileté dans les combats, de même qu'elle les édifiait par la piété et la sainteté de sa vie.

On vit aussi paraître au nombre des témoins ceux qui purent être retrouvés des juges du premier procès. Les trois notaires étaient encore vivants. C'est par leur témoignage qu'on connut plusieurs des iniquités à l'aide des quelles Jeanne avait été envoyée au bûcher. On sut par eux les illégalités dont ils avaient été témoins, et auxquelles ils n'avaient pas été étrangers. L'un d'eux, Guillaume Manchon avait apporté au nouveau tribunal la minute du procès de condamnation. Dans ses interrogatoires qui furent long, il apprit au juges de révision que beaucoup de choses avaient été omises dans les procès-verbaux des séances : on connut par lui les moyens coupables employés pour la rédaction des douze articles qui avaient été le principal motif de la condamnation. Son témoi-

Jeanne Darc.

9

gnage servit aussi à prouver que l'abjuration de la *Pucelle* telle qu'elle se trouvait au procès-verbal, était fausse, et que celle qu'une main infidèle y avait substituée, ne fut jamais connue ni de Jeanne Darc ni mêmes de ses juges (1). »

« Parmi tous ces témoins qui avaient participé ou assisté à la condamnation et au supplice de Jeanne, on aime à retrouver les trois hommes charitables dont les consolations la suivirent jusque sur le pas de la mort. On entendit les dépositions de l'apariteur Massieu, celle du frère Martin Ladvenu et de Isambard de la Pierre. Le tribunal avait appris par les autres dépositions, comment la *Pucelle* avait vécu, ces anges consolateurs lui apprirent comment elle quitta la vie; il connut par eux le courage qu'elle opposa à ses bourreaux, la constance qu'elle mit à soutenir jusqu'au bout la gloire de sa mission, la résignation sublime qu'elle montra à ses derniers moments (2). »

Après trois mois de recherches et de travaux, après avoir écouté la voix du peuple et des sages, les juges réunis à Paris, consacrèrent plusieurs séances à faire eux-mêmes une récapitulation du

(1) Michaud et Poujoulat : *Notice sur Jeanne d'Arc.*

(2) Michaud et Poujoulat : *id.* *id.*

procès. Enfin le 7 juin 1456, le jugement fut rendu dans le palais de l'archevêque de Rouen, en présence de la mère Jeanne, de ses deux frères, de quatorze témoins, et du public.

Alors, sur cette même place, où l'héroïne avait été sacrifiée sous le masque de la religion, on put voir affichée la sentence par la quelle son innocence était enfin reconnue. En voici les principaux points :

Les juges déclarent que « tout ce qui a été fait contre Jeanne, est vicieux au fond et dans la forme; les douze articles *infidèlement, calomnieusement, frauduleusement et malicieusement extraits de la confession de l'accusée.*

« Tout considéré, et n'ayant que Dieu en vue, les juges prononcent : *que le procès, l'abjuration, et les jugements rendus contre Jeanne contiennent le dol le plus manifeste, la calomnie et l'iniquité, avec des erreurs de droit et de fait, et en conséquence le tout est déclaré nul et invalide, et en tant que besoin cassé et annulé, comme n'ayant ni force ni vertu.*

En conséquence, Jeanne, les demandeurs et leurs parents sont déclarés n'avoir encouru aucune note, ni tache d'infamie à leur occasion, et sont entièrement lavés et déchargés (1). »

(1) Quicherat : *Procès de Jeanne d'Arc.*

Après avoir rendu solennellement cette sentence, le tribunal la fit publier à Rouen, et afficher dans toutes les paroisses du royaume. Le jour même, 7 juin 1456, une croix fut plantée sur le lieu de l'exécution, *ad perpetuam memoriam*.

A partir de ce moment tous les lieux consacrés par le souvenir de la *Pucelle*, s'empressèrent d'élever des monuments en son honneur, et les écrivains de perpétuer dans toutes les langues le souvenir de cette vie mystérieuse et pure.

Les bourgeois d'Orléans élevèrent sur le pont de leur ville dès 1458, un monument en bronze, où l'on voyait la mère de Dieu assise sous la croix et ayant sur ses genoux le corps du Sauveur. A ses pieds étaient agenouillés Charles VII et la *Pucelle*. En souvenir de l'érection de ce monument, on frappa une médaille sur laquelle on lisait : *Les Orléanais reconnaissants ont fait ériger ce monument après la délivrance de leur cité*.

A la même époque, à Rouen, la *Place de la Pucelle* fut décorée d'une fontaine qui existe encore, et qui était surmontée de la statue de l'héroïne.

Il en fut de même dans beaucoup d'autres villes, mais c'est surtout à Domremy, qu'il est intéressant de voir se perpétuer la mémoire de la chaste fille qui

à illustré à jamais, cette petite bourgade. En 1461 sous Louis XI, trente ans après la mort de Jeanne, son neveu Claude, fils de Jean, et procureur fiscal de Domremy et de Greux, voulant conserver à la postérité la chaumière ou la *Pucelle* était née, et que lui-même habitait sans doute, fit graver en creux sur les pierres du fronton de la porte, un monument plein de grâce et de poésie : c'est d'abord au milieu l'écusson royal de France, et au-dessous : *vive le roi Loïs*. — A droite, l'écusson des armes données par Charles VII à la famille : *d'azur à l'épée en pal, accostée de deux fleurs de lis d'or, et couronnée de même*. — A gauche celui des Thiésselin dont il avait épousé la fille : *d'azur à une molette d'éperon d'or, accostée de trois socs de charrue posés 2 et 1*. — Au-dessus de l'écusson royal, une gerbe de blé, avec ces mots : *vive labeur*, et au-dessous l'indication du millésime 1461 (1). — Le tout enfermé dans les courbes d'une élégante ogive. Ce petit monument existe encore.

Un autre membre de la même famille dont il serait difficile de fixer le nom, fit construire probablement à une époque un peu postérieure, une chapelle funéraire dans l'église de Domremy. Cette

(1) Voir pour la discussion de cet ornement l'ouvrage de M. de Haldat, *Examen critique de l'hist. de Jeanne Darc*.

chapelle porte le nom de *N.-D. de la Pucelle*. Plusieurs membres de la famille y furent enterrés, un entre autre qui était curé de Domremy, en 1550. On y voyait deux écussons aux armes de Jeanne, portés par des génies, et un bas relief de *Pucelle* à genoux devant une Notre-Dame, avec de longs cheveux flottants et une armure de fer, que M. Gérardin à sauvé de la destruction, et qui parait être une reproduction du monument d'Orléans qui fut détruit pendant les guerres civiles.

Après l'extinction de la famille, ces monuments furent fort négligés, mais en 1820, le roi Louis XVIII fit racheter la chaumière de Jeanne, et le terrain environnant, pour y fonder une école gratuite de filles. La maison restaurée sans en changer la disposition est entourée d'un jardin et forme un musée dans lequel sont réunis tous les souvenirs de l'héroïne.

Plus récemment à Orléans le 8 mai 1855, une magnifique statue équestre due à M. Foyatier et dont le socle est orné de bas reliefs du plus grand mérite, témoigna de la reconnaissance que conserve à notre héroïne une ville qui n'a cessé depuis quatre siècles de célébrer tous les ans le souvenir de sa délivrance par une procession solennelle.

Je n'ai pas à parler du nombre de tableaux et de

statues qu'a inspiré aux artistes le type héroïque de la vierge de Vaucouleurs, mais je crois devoir dire un mot d'un portrait de Jeanne Darc, jusqu'ici inconnu, qui se trouve entre les mains de M. Alexandre du Haldat.

Ce tableau est dû au pinceau de Dernet qui vivait à la cour de Lorraine, de 1611 à 1660. Il paraît être la reproduction d'une toile plus ancienne. Le duc Henry II de Lorraine en fit cadeau à J.-J. du Lis capitaine de ses gardes qui le laissa à ses héritiers les le Picard du Lis ; il passa d'eux aux dames d'Arbement qui vivaient au commencement de ce siècle, et le léguèrent au possesseur actuel.

Le costume dans lequel Jeanne est représentée, est analogue, mais non semblable à celui qu'on lui donne communément, et qui se voit en tête de l'ouvrage du Professeur Hordal et à l'hôtel-de-ville d'Orléans. Ses traits sont ceux d'une femme de vingt ans ; agréables sans être d'une extrême régularité, ils conservent d'une manière frappante le caractère de physionomie qui distingue la population de l'ancienne Lorraine dans la partie voisine du lieu de sa naissance. Elle a le teint d'un brun clair, éclatant sans être très coloré ; ses yeux sont bruns, indécis et coupés à la persane ; ses sourcils châtains sont bien dessinés ; son front est élevé, son nez bien proportionné et assez mince. La bouche petite est bien bordée, et le menton pointu.

L'ovale qui circonscrit la figure est allongé et agréable ; enfin tous ses traits portent l'empreinte d'une douce mélancolie. Elle est coiffée d'une toque de velours ponceau tailladée, godronnée et ornée de plumes blanches. Dans son ensemble, ce portrait diffère donc de celui d'Orléans, qui est plus idéal. Ses cheveux châtain-clair descendent sur la poitrine qui est couverte d'une cuirasse décorée de bronze doré. Sa robe est amarante, ses épaules sont ornées de têtes de lion, et sa main gauche, la seule qui se voie, est armée d'une épée sur laquelle le peintre s'est inscrit en très gros caractères.

La conformité qui existe entre les traits de ce tableau et ce que les historiens nous ont transmis de la figure de Jeanne Darc, le rend digne de fixer l'attention. Donné à la famille le Picard du Lis, comme une faveur par le bon duc Henry II, il a été soigneusement conservé jusqu'à ce jour. On a lieu de penser que s'il n'eût été considéré que comme une représentation mensongère, il n'aurait pas été digne du donateur ni de demeurer entre les mains des descendants de cette héroïne, surtout dans une ville où les aïeux de ceux qui le reçurent, pouvaient avoir vécu avec les derniers contemporains de Jacques Darc.

Les principaux ouvrages qui ont été écrits sur la *Pucelle* par les historiens méritent à leur tour de fixer un moment l'attention du lecteur.

C'est d'abord la *Chronique de Monstrelet*, écrivain contemporain, mais bourguignon. Son livre ne doit être lu qu'avec méfiance.

Vient ensuite en 1452 le manuscrit d'Amelgard, conservé à la bibliothèque du roi sous ce titre : *De rebus gestis Caroli VII et Ludovici XI^e ejus filii*. C'est un écrivain sincère, qui proteste au nom de son siècle contre l'horrible condamnation de Jeanne.

Un ouvrage d'un intérêt beaucoup plus grand est celui qui fut publié en 1610, par Jean Hordal, l'un des descendants des frères de la *Pucelle*, sous ce titre : *Héroïne nobilissimæ, Joannæ Darc, etc.*, in-4°, livre extrêmement important, où l'on trouve une foule de renseignements, et des extraits de plus de soixante auteurs qui avaient déjà écrit sur la *Pucelle*.

On trouve encore aux manuscrits de la bibliothèque du roi une *Histoire de la Pucelle d'Orléans*, par Edmond Richer, que les historiens modernes de Jeanne ont souvent mise à contribution et qui mériterait d'être publiée.

Lenglet Dufresnoy a écrit une *Histoire de Jeanne d'Arc vierge héroïne et martyre d'Etat*, en 3 volumes in-12, 1753. Quoique écrit par un abbé ce livre laisse beaucoup à désirer.

Ce fut M. Laverdy, qui publia en 1790 le travail jusqu'alors le plus étendu et le plus savant sur le

procès de Jeanne, cet ouvrage forme presque en entier le tome III des *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque du roi*. Il se distingue par une érudition profonde et une rare sagacité.

En 1817, le Brun des Charmettes, mit au jour en quatre volumes in-8°, une *Histoire complète de Jeanne d'Arc*. C'est un récit bien fait, appuyé sur une critique habile et de minutieuses recherches.

L'Histoire de Jeanne d'Arc, par M. l'abbé de Beauregard forme deux volumes in-8°. C'est un livre d'une lecture agréable, et dont l'exactitude ne laisse rien à désirer. Il fut publié en 1837.

La même année parut la *Notice sur Jeanne d'Arc*, par MM. Michaud et Poujoulat : c'est un livre où le procès de Jeanne est particulièrement et longuement étudié. Il forme un vol. in-8°.

Un autre ouvrage qui mérite une mention spéciale ; c'est la *Jeanne d'Arc* de Guido Gœrrès, ouvrage composé d'après la méthode descriptive avec des documents contemporains, français et étrangers. Il parut en 1843.

De 1843 à 1844, un de nos savants les plus distingués, M. Quicherat publia en cinq volumes in-8°, le *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*. Cette œuvre capitale est suivie d'une histoire très bien écrite de l'héroïne de Vaucouleurs.

Ce fut en 1850, que M. du Haldat du Lis, publia son *Examen critique de l'histoire de Jeanne Darc*, ouvrage où le nom de la *Pucelle* est écrit pour la première fois, avec la forme Darc, que les travaux de M. Vallet de Virville ont depuis contribué à faire prévaloir.

Il existe encore une *Histoire de Jeanne d'Arc* en 2 vol., par M. Wallon, de l'Institut, une autre par M. Renzi, en 1 vol. in-8°, et différentes autres plus modernes, encore, sans compter les articles remarquables de Michelet et de H. Martin, dans leur *Histoire de France*, et celui de M. de Barante dans son *Histoire des ducs de Bourgogne*.

Un mot pour terminer sur la famille de Jeanne et la postérité de ses frères. C'est une question d'archéologie peu connue qui intéressera j'espère le lecteur.

Nous avons dit que la famille entière de la *Pucelle* avait été anoblie par lettres patentes du mois de décembre 1429. Elle avait trois frères et une sœur : Jacquemin l'aîné et Catherine, la plus jeune moururent sans postérité, mais les deux autres frères Jean et Pierre se marièrent et firent souche, sous le nom de du Lis qui leur avait été accordé par le roi.

La postérité mâle de l'aîné, s'éteignit en 1616 dans la personne de Jean-Jacques du Lis, écuyer comman-

dant des gardes du duc de Lorraine; mais par les femmes le sang illustre de la *Pucelle* fut transmis aux Picart d'Arbamon aujourd'hui éteints, et aux du Haldat, de Lorraine, qui subsistent encore.

La postérité mâle de Pierre du Lis, le cadet, s'éteignit en 1629 dans la personne de Charles du Lis principal du collège de Boissey; mais les femmes portèrent avec elles leur privilège de noblesse et leur illustration aux familles de Hordal le Fournier de Tournebu, Boullenc, du Chemin, le Verrier, Ribault et Troismonts, et aux descendants de ces maisons, jusqu'en 1633, époque où un arrêt du parlement, attribua exclusivement aux mâles le bénéfice des lettres de Charles VII, pour éviter une trop grande extension des droits concédés par l'acte royal.

Les principaux personnages de cette race qui ont laissé un souvenir dans l'histoire sont :

JEAN DU LIS. — C'est le frère aîné de la *Pucelle*, celui qui la rejoignit aux armées, seulement après le couronnement du roi. Il fut appelé par Charles VII à la fonction de prévôt de Vaucouleurs, magistrature qui embrassait la justice, la police et les finances, et qu'il exerça avec honneur jusqu'à sa mort

PIERRE DARC OU DU LIS, le plus jeune des frères de Jeanne, est celui qui partit avec elle de Vaucou-

leurs pour Chinon et la suivit pendant toute la durée de sa vie militaire. En récompense de ses loyaux services, il reçut de Charles d'Orléans l'usufruit d'une île de la Loire, appelée l'île aux Bœufs, dont il devait retirer les fruits, profits, revenus et émoluments, dit l'acte de donation. Il se fixa à Orléans près de sa mère et y mourut comblé d'honneurs.

CLAUDE DU LIS. — Prêtre et curé de Domremy et Greux s'est fait connaître par quelques ouvrages latins, signés *Claudius à Lilio*, et par la décoration de la chapelle de N.-D. de la *Pucelle* dans l'église de sa paroisse. Il vivait en 1550.

JEAN DU LIS, qui ayant embrassé la profession des armes, se distingua dans les guerres de Picardie et obtint de Louis XI après la prise d'Arras en 1479 à laquelle il avait contribué, le gouvernement de cette ville. Dépossédé par Maximilien d'Autriche, il s'engagea dans les guerres d'Italie après lesquelles il se retira à Paris.

CHARLES DU LIS, fils du précédent devint conseiller du roi, avocat général à la cour des aides, et s'est fait connaître par son *Recueil d'inscriptions et poésies en l'honneur de Jeanne Darc*, publié à Paris, chez Martin, in-4°, de 1624.

Ces notices sont extraites du remarquable ouvrage de M. le Dr de Haldat du Lis sur celle dont il se

fait honneur de porter le nom. « Les récompenses données par le souverain, dit cet auteur, sembleront peut-être insuffisantes à ceux qui pensent que l'Etat ne peut jamais assez reconnaître les services qu'on lui rend. Mais les descendants de Jacques Darc ne partageront pas cette illusion. Elevés dans la pratique des vertus compagnes de la vie agricole, ils ne portèrent pas leurs services au-dessus de leur modeste condition, et l'opinion publique seule augmenta une illustration, qui engagea plusieurs familles d'une origine bien plus anciennes, à mêler leur sang à celui qui avait coulé dans les veines de la libératrice d'Orléans. »

C'est maintenant à l'église à compléter le témoignage qui depuis quatre siècles s'élève de toutes les bouches en faveur de Jeanne Darc. En attendant qu'elle prononce, nous n'avons qu'à répéter ce la *Pucelle* disait elle-même, a de savants docteurs hésitants à croire à sa mission qu'ils ne pouvaient comprendre : *Il y a, au livre de Dieu, des choses qui ne se trouvent point aux livres des hommes.*

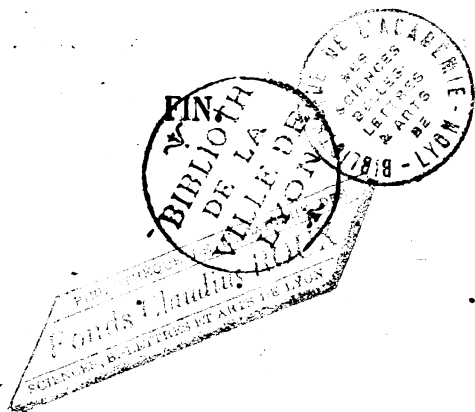
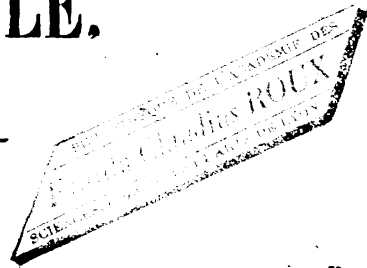




TABLE.



AVANT-PROPOS.	5
CHAPITRE I ^{er} . — La France envahie.	7
CHAPITRE II. — L'enfance de Jeanne.	19
CHAPITRE III. — La Pucelle aux armées.	44
CHAPITRE IV. — La trahison et le martyre.	88
CHAPITRE V. — La réhabilitation.	122

FIN DE LA TABLE

